RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

> Direction Générale de la Statistique, des Études Économiques et Sociales

Bureau Central du Recensement

TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003



HABITATION ET ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

Avec l'appui financier et technique de













Bangui, 30 juin 2005

TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003

HABITATION ET ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

M. Charles DAOUILI Géographe

PRÉFACE

Les données sociodémographiques disponibles en Centrafrique sont soit insuffisantes soit anciennes. Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 (RGPH 2003), prescrit par décret 01.272 en date du 02 octobre 2001, qui nous sont livrés comblent, à la grande satisfaction du Gouvernement et de tous les acteurs de développement de notre pays, ce besoin urgent en données actualisées et diversifiées sur les caractéristiques de l'ensemble de la population centrafricaine. Cette grande opération qui a été menée dans un contexte difficile marqué par une crise sociale profonde, a été un succès indéniable. Elle est la troisième du genre depuis l'indépendance de la République centrafricaine, après celles de 1975 et 1988.

La publication des résultats définitifs du RGPH 2003, 18 mois après le dénombrement, et moins d'un mois après l'installation du nouveau gouvernement que dirige son Excellence Monsieur le Premier Ministre Elie Doté, témoigne de la volonté du Gouvernement de fonder son action sur des réalités mieux cernées statistiquement dans divers domaines de la vie sociale, économique et culturelle de la Nation. Les 17 rapports d'analyse thématique mis à notre disposition représentent une mine de connaissances inestimables. Les domaines couverts sont variés, avec une particularité, la cartographie de la pauvreté d'existence des ménages de qualité peu répandue en Afrique au sud du Sahara, qui présente des données fortement désagrégées au niveau spatial.

Cette performance record n'est pas le fruit de la seule volonté politique du Gouvernement de transition de réussir cette opération malgré le contexte d'insécurité généralisée dans lequel le pays était plongé. Il est aussi le résultat de la forte mobilisation de toutes les Centrafricaines et de tous les Centrafricains qui ont reçu un appui inestimable de la part de la Communauté Internationale.

Pour l'assistance technique et financière reçue du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de l'Union Européenne, je tiens à exprimer à ces partenaires, au nom de tout le Gouvernement et de mon Département ministériel, mes très vifs remerciements. Leurs contributions à la réussite de cette opération sont à la mesure de leurs engagements pour la cause du développement de notre pays. Je tiens également à remercier le Gouvernement du Japon dont la contribution dans le cadre du 4ème Programme de coopération RCA/UNFPA a été d'un apport déterminant pour la cartographie du RGPH 2003. Mes remerciements s'adressent tout aussi bien et avec la même intensité au Gouvernement de la Chine, à l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui ont apporté une contribution toute aussi efficace dans la réussite de cette opération de collaboration inter-institutionnelle. Les Forces Armées Centrafricaines (FACA) et les Forces de la CEMAC (FOMUC) trouveront ici l'expression de toute ma gratitude et des remerciements du Gouvernement pour avoir apporté leur pierre à cet édifice, à travers la sécurisation et le déploiement de toute la logistique de l'ensemble des opérations censitaires. Pour terminer, je voudrais rendre un hommage appuyé à tous les analystes et membres des commissions nationales de validation des différents rapports d'analyse thématique.

> <u>Sylvain Maliko</u> Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale

AVANT-PROPOS

Au moment où il est de plus en plus question de réduire la pauvreté et les inégalités, il est plus qu'urgent et indispensable de disposer de données et d'informations fiables sur les caractéristiques de la population et les conditions de vie de celle-ci pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement globaux et sectoriels. La République Centrafricaine vient dans ce sens de relever un important défi en bouclant, en juin 2005, les analyses thématiques de son troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), à 18 mois seulement après la réalisation du dénombrement en décembre 2003. Cette performance, réalisée à ce jour par seulement trois pays africains (Bénin, Tchad et Cap-Vert), est d'autant plus remarquable que le dénombrement a eu lieu dans un contexte d'insécurité généralisée qu'aucun des trois pays cités n'a connu. En effet, les crises militaro-politiques répétées de 1996, 1997, mai 2001, octobre 2002 et mars 2003 ont non seulement donné lieu à des destructions des biens publics et privés, des pertes en vie humaine, mais ont également plongé plusieurs préfectures du pays dans un climat d'insécurité et entraîné d'importants mouvements internes et transfrontaliers des populations.

Le succès sans précédent de cette opération n'aurait pu être possible sans une forte mobilisation nationale, la participation active de nombreux centrafricains et centrafricaines, la volonté et la détermination des cadres nationaux, et en particulier ceux du Bureau Central du Recensement (BCR). C'est aussi et surtout le fruit du ferme engagement du Gouvernement et de l'appui technique et financier conséquent de multiples partenaires au développement de la RCA, dont les plus importants dans le cadre du RGPH 2003 sont, dans l'ordre, l'UNFPA, l'Union Européenne (UE), le Gouvernement du Japon, l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Gouvernement de Chine.

Le processus du troisième RGPH s'est traduit par la mise en œuvre de quatre projets qui ont coûté au Trésor public centrafricain et aux partenaires au développement de la RCA environ 4.966.401 de dollars US. Malgré son coût élevé, cette opération de collecte reste et s'avère d'un coût-efficacité remarquable compte tenu de la richesse des données, informations et connaissances qu'elle a générées et des multiples usages que l'on peut en faire pour le développement. Au total, dix sept (17) thèmes ont pu être analysés au terme de la première phase d'analyse des données du RGPH 2003. Outre les thèmes classiques tels que le volume et la répartition spatiale de la population, la fécondité et les migrations, certaines des analyses thématiques permettent par exemple de mettre en évidence les inégalités parfois criantes entre les hommes et les femmes et de faire ressortir la pauvreté d'existence du ménage centrafricain, aux niveaux à la fois macro- et méso- et microéconomique de la réalité. Ce que jamais une enquête, si représentative ou d'envergure nationale soit-elle, ne permet de réaliser. En plus de la mise en place sous peu d'une base de données multisectorielles autrement capitale pour le suivi et l'évaluation des OMD et des résultats du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement en RCA (UNDAF), un volume séparé consacré aux projections et perspectives démographiques de la RCA à l'horizon 2015¹ est en cours de préparation, de même que

_

¹ La nécessité de prendre en compte l'impact de la pandémie du VIH/SIDA est ce qui nous fait prendre du recul pour mieux étudier le contexte et affiner les hypothèses de travail pour mieux asseoir les projections et perspectives à établir.

des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt programmatique pour le gouvernement et ses partenaires au développement qui sont envisagées.

Le présent rapport fait partie de la série des dix-sept rapports d'analyse thématique issue des premières analyses des données du RGPH 2003 et dont la publication s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement visant à réaliser le diagnostic de la situation de la pauvreté de la population en vue de finaliser l'élaboration du Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dans le but, à juste titre, de bénéficier des ressources de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Le partenariat dynamique entretenu avec l'Union Européenne qui a assuré, à hauteur de 1,5 millions d'euros, en partie le financement des opérations de dénombrement et d'analyse des données du RGPH 2003, l'Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) de Yaoundé, l'Institut National de Statistiques et d'Analyse Économique (INSAE) du Bénin, le Bureau Central du Recensement du Gabon et, enfin mais non moins important, l'Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA à Dakar qui ont assuré, à divers degrés, l'encadrement technique des cadres nationaux constitue une belle expérience de coopération sud-sud, de collaboration et de coordination entre bailleurs de fonds, qui a permis d'améliorer, comme jamais auparavant, la connaissance des conditions de vie des Centrafricains et des Centrafricaines.

Au nom de l'UNFPA, je saisis cette occasion pour remercier tous les partenaires au développement qui ont contribué de près ou de loin à la réussite du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de la RCA ». Je voudrais citer en particulier l'Union Européenne, le Gouvernement du Japon, l'UNICEF, le PNUD, le Gouvernement de Chine, ainsi que tous les experts internationaux impliqués tout au long du processus, et surtout tous les cadres nationaux dont les compétences acquises, à travers cet exercice réussi, seront sans doute utilisées ailleurs dans le cadre de la coopération sursud. Je m'emploierai à le favoriser pendant mon mandat en RCA et au-delà.

Enfin, qu'il me soit permis de réaffirmer la volonté et la détermination de l'UNFPA à continuer à appuyer le Gouvernement centrafricain et à encourager tous les partenaires au développement de la RCA, les organisations de la société civile, les ONG et les partenaires du secteur privé, les organisations à assise communautaire, les chercheurs, les planificateurs, etc. à faire plein usage de cette mine quasi-inépuisable de données et d'informations que nous offre le RGPH 2003 pour la promotion du développement économique et social durable en RCA.

New York, le 30 juin 2005

Basile O. TAMBASHE, Ph.D Représentant de l'UNFPA en Centrafrique

CADRE ORGANISATIONNEL DU RECENSEMENT

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation est une opération consistant à recueillir, à grouper, à évaluer, à analyser, à publier et à diffuser des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays.

La présente note technique présente le cadre institutionnel du troisième recensement, rappelle les objectifs globaux et spécifiques et donne les différentes phases de son exécution.

Cadre institutionnel

Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en République Centrafricaine (RGPH03) a été institué le 02 octobre 1995 par Décret N° 95.274. Compte tenu du retard observé dans la réalisation de la cartographie censitaire d'une part, et de la difficulté pour mobiliser les ressources, un second Décret N° 01.272 a été pris le 02 octobre 2001 pour prescrire à nouveau le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003. Enfin le Décret N°03.200 du 12 août 2002 a fixé le dénombrement de la population sur tout le territoire national du 08 au 22 décembre 2003.

Le troisième recensement fait suite à ceux de 1975 et de 1988 dont les données étaient devenues obsolètes. En application du second Décret, un Arrêté N° 008/MEPCI/DSEES du 31 juillet 2002 porte organisation et fonctionnement du Bureau Central du Recensement (BCR), organe de la Division des Statistiques, des Études Économiques et Sociales du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, chargé de l'exécution technique, de la gestion et du traitement informatique des données de l'opération.

Objectifs du RGPH03

Objectifs généraux

Le but visé par le troisième recensement était de disposer de données fiables permettant d'une part, d'évaluer les progrès réalisés après le recensement de 1988 sur le plan économique, social et du développement humain et d'autre part, d'élaborer des plans et programmes de développement viables. Ces données devraient permettre non seulement d'asseoir la politique de régionalisation et de décentralisation, mais également de mieux suivre les actions menées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'amélioration des conditions d'habitation des ménages centrafricains et la réduction des inégalités en matière de genre.

Objectifs spécifiques

Le décret N° 01.272 du 02 octobre 2001 prescrivant le recensement général de la population et de l'habitation et son organisation sur toute l'étendue du territoire national a fixé sept objectifs :

- 1. Connaître l'effectif de la population centrafricaine, sa répartition par région, préfecture, sous-préfecture, commune, village et quartier ;
- 2. Déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population ;
- 3. Déterminer les différents niveaux de natalité, de fécondité, de stérilité, de mortalité et de migration ainsi que l'accroissement naturel et global de la population centrafricaine;
- 4. Permettre d'étudier les conditions d'habitation des ménages ;
- 5. Constituer une base de données socio-économiques complètes sur les collectivités territoriales en vue d'accompagner le processus de mise en place par le Gouvernement de la politique de décentralisation et de régionalisation ;
- 6. Aider à l'établissement des projections démographiques sur une base scientifique et à la constitution d'une base de sondage complète et mise à jour avec des cartes par commune pour la réalisation des futures enquêtes nationales auprès des ménages ;
- 7. Renforcer les capacités nationales dans la planification, l'exécution, le traitement, l'analyse, la publication et la dissémination des résultats des opérations de collecte des données.

Les différentes phases du RGPH03

Outre la phase préparatoire (1995-1997), le RGPH03 comprend au total dix étapes : 1) la cartographie censitaire ; 2) le recensement pilote ; 3) le dénombrement ; 4) la publication des résultats provisoires ; 5) l'Enquête Post-Censitaire (EPC) ; 6) le traitement (codification, saisie, apurement) des données ; 7) l'analyse des données ; 8) la publication des résultats ; 9) la dissémination des résultats ; et 10) la création et vulgarisation d'une base de données multisectorielles.

La *cartographie* s'est déroulée de 1999 à 2000. Elle a consisté à répertorier et à localiser tous les sites habitables et à découper le territoire en de petites portions appelées Aires de Dénombrement (AD) dont la taille varie selon le milieu de résidence entre 800 et 1.200 personnes en milieu urbain et entre 600 et 800 personnes en milieu rural. Au total, l'opération a permis de subdiviser le territoire national en 3.426 AD. En plus de ce résultat, les travaux cartographiques ont permis de collecter des données socio-économiques sur les collectivités locales au niveau des villages et quartiers.

Le *recensement pilote*, réalisé en mars 2002, a donné l'occasion de tester les questionnaires, les programmes de saisie informatique, de tabulation et le dispositif organisationnel sur le terrain.

Le *dénombremen*t s'est effectué sur toute l'étendue du territoire national du 08 au 22 décembre 2003, conformément au décret 03.200 du 12 août 2003. Pour garantir le succès de l'opération, le Gouvernement, grâce à l'appui financier et matériel des bailleurs de fonds (UNFPA, Union Européenne, Unicef, Japon, PNUD, Chine) a mobilisé l'armée nationale et la Force Multinationale de la CEMAC (FOMUC) pour

veiller à la sécurité du personnel de terrain, le ramassage du matériel et le convoyage des fonds nécessaires pour le paiement des agents de terrain.

L'Enquête Post-Censitaire a été réalisée en mars 2004 dans une trentaine d'AD urbaines et rurales et a permis de déterminer le taux de couverture du dénombrement (81,5 %) et le coefficient d'ajustement des résultats provisoires pour fournir les effectifs de population publiés aujourd'hui sous forme de résultats définitifs. Ce taux de couverture est plus faible que celui du recensement de 1988 du fait du contexte de crises militaro-politiques dans lequel a eu lieu le dénombrement de décembre 2003. Beaucoup de ménages et de personnes qui s'étaient réfugiés dans les pays voisins ou s'étaient déplacés dans les champs ou vers d'autres localités du pays du fait de l'insécurité avaient probablement regagné leur domicile à la faveur de l'accalmie qui a précédé l'EPC de mars. Ce retour expliquerait que l'EPC ait dénombré 18,5 % de plus de personnes que le dénombrement de décembre 2003.

Le *traitement des données* a été organisé en deux phases. La première, l'exploitation manuelle, a abouti à la production des résultats provisoires en mars 2004. La seconde a permis de disposer du fichier informatisé de données sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques individuelles de la population et des ménages.

L'analyse des données a été effectuée par des cadres nationaux, avec l'assistance technique de l'Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA (EAT-UNFPA) de Dakar et de consultants internationaux mobilisés à cet effet. Cette stratégie a permis de disposer en dix-huit mois, après l'opération de dénombrement, des résultats définitifs sous forme de 17 rapports thématiques. Un dix-huitième rapport sur les projections démographiques 2003-2028 est en cours d'élaboration et devrait être disponible durant la première quinzaine du mois de novembre 2005.

Le présent rapport est l'aboutissement de l'analyse des données et des étapes antérieures (étapes 1 à 7). Il s'inscrit dans le cadre de la publication et de la dissémination (nationale et régionale) des résultats du RGPH03 (étapes 8 et 9). Ces deux volets constituent la première phase des efforts envisagés pour la publication, la dissémination et la promotion de l'utilisation de ces données en vue du ciblage des actions pour le développement durable en RCA.

RÉSUMÉ

L'objectif du présent rapport d'analyse thématique des données du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 (RGPH03) est de décrire les conditions d'habitation des ménages centrafricaine. Il est ressorti de cette analyse qu'en RCA, la majorité des logements sont de standing modeste. Ils sont caractérisés par des murs en brique de terre (74,1 %), des planchers en terre battue (82,2 %) et des toitures en paille (56,9 %) ou en bambou (12,1 %). Seuls 23 % des toitures sont en tôle. Le type de logement le plus répandu est le logement traditionnel, simple (62 %) ou amélioré (15 %). La majorité des chefs de ménages sont propriétaires (81 %). Les ménages ont en moyenne une taille de 1,8 personnes par pièce.

Pour ce qui est de l'équipement des ménages, l'analyse a révélé que les ménages centrafricains sont dans l'ensemble peu équipés. Moins de la moitié de ménages (47 %) ont accès à l'eau potable et une très faible proportion dispose d'installations sanitaires adéquates (13,3 %). Les latrines traditionnelles (32,5 %), la nature (29 %) et les trous ouverts (19,4 %) sont les plus utilisées comme principaux lieux d'aisance. Plus de 50 % des ménages ont pour principale source d'éclairage le pétrole et 20,5 % le bois. L'électricité (5 %) est très peu accessible aux ménages en dehors de la ville de Bangui (32,6 %). La quasi-totalité des ménages (neuf sur dix) utilisent le bois pour la cuisson.

Ils découlent de ces résultats que le type de logement des centrafricains (traditionnel simple et amélioré) fragiles ne les met pas à l'abri d'éventuelles catastrophes naturelles telles que les intempéries. L'inaccessibilité à l'eau potable et la non disponibilité d'installations sanitaires adéquates dans la plupart des ménages constituent de réels problèmes liés à l'assainissement et pose aussi un problème de santé publique. Ces conditions de vie sont autant de facteurs importants de propagation de maladies d'origine hydrique. Ces maladies contribuent à la forte mortalité et morbidité aussi bien des enfants que des adultes et est en partie responsable de la baisse de l'espérance de vie constatée depuis 1988. L'utilisation abusive du bois de chauffe par les ménages pour la cuisson et pour l'éclairage dans certaines préfectures accélère la dégradation du couvert végétal et la raréfaction des sources d'eau. Tout ceci contribue au processus de désertification et peut en conséquence influencer le climat.

Les actions du gouvernement et de ses partenaires au développement pour améliorer les conditions d'habitation des ménages centrafricains devraient être orientées vers deux axes prioritaires. Il s'agit d'abord d'améliorer l'accessibilité au logement (réduction des coûts par l'usage de matériaux locaux et la construction de logements sociaux), à l'eau potable (réalisation de forages, surtout au nord du pays et aménagement des sources d'eau existantes dans les zones de dense réseau hydrographique), aux installations sanitaires (réduction des coûts des matériaux de construction) et à l'énergie (réduction des coûts de production et de transport de l'électricité et du pétrole). Le second axe concerne la sensibilisation des populations à une meilleure gestion de l'eau potable, une utilisation rationnelle des ressources en bois de chauffe et les risques sanitaires liés à l'usage de latrines non adéquate.

SOMMAIRE

| PRÉFACE | | i |
|--------------|--|-------------|
| | POS | |
| CADRE ORGA | ANISATIONNEL DU RECENSEMENT | iv |
| Cadre insti | tutionnel | iv |
| Objectifs d | lu RGPH03 | iv |
| Les différe | ntes phases du RGPH03 | v |
| | 1 | |
| SOMMAIRE | | viii |
| | ABLEAUX | |
| LISTE DES GI | RAPHIQUES | xii |
| | ARTES THÉMATIQUES | |
| CHADITDE 1 | ONCONTEXTE, JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET UTILISATEURS POTEN | 1 TIEL C |
| | CONTEATE, JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET UTILISATEURS FOTEN | |
| | EXTE ET JUSTIFICATION DE L'ANALYSE | |
| | Au plan international | |
| | Au plan national | |
| | CTIFS DE L'ÉTUDE | |
| | Objectif général | |
| | Objectifs spécifiques | |
| | SATEURS DE L'ÉTUDE | |
| CHAPITRE 2. | CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES | 6 |
| 2.1 LES S | OURCES DE DONNÉES | 6 |
| 2.2 DÉFIN | NITIONS DES CONCEPTS | 6 |
| | IODES ET NIVEAUX ASYMÉTRIQUES D'ANALYSE | |
| | PRÉSENTATION DES RÉSULTATS | |
| | CTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS | |
| | Les modèles d'habitation et matériaux de construction | |
| 3.1.1.1 | Les modèles d'habitation | 9 |
| 3.1.1.2 | Les habitations selon les matériaux du mur | |
| 3.1.1.3 | Les habitations selon les matériaux du toit | 13 |
| 3.1.1.4 | Logements et matériaux du plancher | 15 |
| 3.1.2 | Typologie des logements, nombre de pièces occupées et statut d'occup | pation |
| | 16 | L |
| 3.1.2.1 | | 16 |
| 3.1.2.2 | Nombre de pièces occupées | |
| 3.1.2.3 | | |
| | PEMENTS DES LOGEMENTS | |
| | Approvisionnement en eau de boisson des ménages | |
| 3.2.1.1 | 11 | |
| | Principales sources d'approvisionnement en eau de boisson | |
| 3.2.1.2 | 1 | a 2003 |
| | 34 | |
| 3.2.1.3 | Mode d'approvisionnement en eau de boisson selon le niveau d'ins | |
| v | de ménage | |
| 3.2.2 I | Lieu d'aisance | 37 |
| 3.2.2.1 | Disponibilité d'installation sanitaire | 38 |
| 3.2.2.2 | Mode d'aisance selon le niveau d'instruction du chef de ménage | |
| 3.2.3 | Sources d'énergie | |
| | Principale source d'énergie nour l'éclairage | |

| 3.2.3 | .2 Principale source d'énergie pour la cuisson | 44 |
|----------|---|---------|
| | 4. IMPLICATIONS DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS | |
| 4.1 RA | PPEL DE L'UTILITÉ DE L'ÉTUDE ET DES UTILISATEURS POTENTIELS | 46 |
| 4.2 IM | PLICATIONS | 46 |
| 4.3 RE | COMMANDATIONS | 47 |
| 4.3.1 | En matière de logement | 47 |
| 4.3.2 | En matière d'eau potable et installations sanitaires | 48 |
| 4.3.3 | En matière de source d'énergie pour l'éclairage et la cuisson | 48 |
| CONCLUS | ION | 49 |
| BIBLIOGE | APHIE | 52 |
| ANNEXE 1 | . Liste des cadres ayant participé à l'atelier de validation des rapports d'analyse | |
| thé | matique du RGPH03 | 53 |
| ANNEXE 2 | Liste du personnel du Bureau Central de Recensement qui a participé au RGPH03 | 55 |
| ANNEXE 3 | 3. Liste des superviseurs et zones de supervision du RGPH03 | 56 |
| ANNEXE 4 | Liste du personnel de l'UNFPA, des autres bailleurs et des consultants internationa | ıux |
| qu | i ont apporté leur appui technique RGPH03Erreur! Signet non | défini. |
| | | |

LISTE DES TABLEAUX

Tableau Hab01: Répartition des logements des ménages ordinaires selon le modèle d'habitation au niveau national et par région et par milieu de résidence. Tableau Hab02 : Répartition des logements des ménages ordinaires selon le modèle d'habitation par préfecture. Tableau Hab03: Répartition des ménages ordinaires selon les matériaux du mur du bâtiment principal au niveau national et par région et milieu de résidence. Tableau Hab04: Répartition des ménages ordinaires selon les matériaux du mur du bâtiment principal par préfecture. Tableau Hab05 : Répartition des ménages ordinaires selon le matériau du toit du bâtiment principal au niveau national et par milieu et région de résidence. Tableau Hab06 : Répartition des ménages ordinaires selon le matériau du toit du bâtiment principal par préfecture. Tableau Hab07: Répartition des ménages ordinaires selon le matériau du plancher du bâtiment principal au niveau national, par région et milieu de résidence. Tableau Hab08: Répartition des ménages ordinaires selon le matériau du plancher du bâtiment principal au niveau national, par région et milieu de résidence. Tableau Hab09 : Répartition des ménages ordinaires selon le type de logement par région et milieu de résidence. Tableau Hab10: Répartition des ménages ordinaires selon le type de logement par préfecture. Tableau Hab11: Répartition des types de logements selon le sexe du chef de ménage. <u>Tableau Hab12a</u>: Répartition des ménages ordinaires au niveau national selon leur taille et le nombre de pièces occupées. Tableau Hab12b: Répartition des ménages ordinaires du milieu urbain selon leur taille et le nombre de pièces occupées. Tableau Hab12c : Répartition des ménages ordinaires du milieu rural selon leur taille et le nombre de pièces occupées. Tableau Hab13: Répartition des chefs de ménage ordinaires selon le statut d'occupation des logements par milieu région de résidence. Tableau Hab14: Répartition des chefs de ménage ordinaire selon le statut d'occupation des logements par préfecture. Tableau Hab15 : Répartition des statuts d'occupation par type de logement et le sexe du chef de ménage au niveau national. Tableau Hab16: Répartition des ménages ordinaires selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson au niveau national et par région. Tableau Hab17: Répartition des ménages ordinaires selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson au niveau national et par préfecture. <u>Tableau Hab18</u>: Répartition des types d'eau salubre et potable par préfecture. Tableau Hab19 : Évolution de l'effectif des ménages qui s'approvisionnent en eau de boisson potable par préfecture entre 1988 à 2003 (indicateur calculé de manière identique entre les deux recensements de 1988 et de 2003).

Tableau Hab20 : Évolution de l'effectif des ménages qui s'approvisionnent en eau de

fonction de la définition retenue par chaque recensement).

boisson potable par préfecture entre 1988 à 2003 (indicateur calculé en

- <u>Tableau Hab21</u>: Répartition des ménages ordinaires par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le niveau d'instruction du chef de ménage au niveau national.
- <u>Tableau Hab22</u>: Répartition des ménages ordinaires par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le niveau d'instruction du chef de ménage en milieu urbain.
- <u>Tableau Hab23</u>: Répartition des ménages ordinaires par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le niveau d'instruction du chef de ménage en milieu rural.
- <u>Tableau Hab24</u>: Répartition des logements des ménages ordinaires selon le principal lieu d'aisance au niveau national, par région et milieu de résidence.
- <u>Tableau Hab25</u>: Répartition des logements des ménages ordinaires selon le principal lieu d'aisance par préfecture.
- <u>Tableau Hab26</u>: Répartition des modes d'aisance selon le niveau d'instruction des chefs de ménages au niveau national.
- <u>Tableau Hab27</u>: Répartition des modes d'aisance selon le niveau d'instruction des chefs de ménages en milieu urbain.
- <u>Tableau Hab28</u>: Répartition des modes d'aisance selon le niveau d'instruction des chefs de ménages en milieu rural.
- <u>Tableau Hab29</u>: Répartition des ménages ordinaires habitants les logements selon la principale source d'éclairage au niveau national, par région et milieu de résidence.
- <u>Tableau Hab30</u>: Répartition des ménages ordinaires habitants des logements selon la principale source d'éclairage par préfecture.
- <u>Tableau Hab31</u>: Répartition des logements habités par les ménages ordinaires selon la principale source d'énergie pour la cuisson au niveau national, par région et milieu de résidence.
- <u>Tableau Hab32</u>: Répartition des logements habités par les ménages ordinaires selon la principale source d'énergie pour la cuisson par préfecture.

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique Hab01 : Répartition des ménages ordinaires selon le type de logement au

niveau national.

<u>Graphique Hab02</u>: Évolution de la répartition des ménages ordinaires selon le type de

logements entre 1975 et 2003.

<u>Graphique Hab03</u>: Nombre moyen de personnes par pièces selon les régions. <u>Graphique Hab04</u>: Nombre moyen de personnes par pièces selon les régions.

Graphique Hab05 : Répartition des chefs de ménages selon le statut d'occupation des

logements en RCA.

<u>Graphique Hab06</u>: Évolution du statut d'occupation des logements de 1988 à 2003

LISTE DES CARTES THÉMATIQUES

Logement traditionnel Eau potable Carte Hab01:

Carte Hab02:

Système sanitaire adéquat Carte Hab03:

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

BCR : Bureau Central du Recensement

CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

DSRP : Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté

EAT/UNFPA: Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA

EPC : Enquête Post-Censitaire

FACA : Forces Armées Centrafricaines

FOMUC : Forces de la CEMAC

IFORD : Institut de Formation et de Recherche Démographiques
 INSAE : Institut National de Statistiques et d'Analyse Économique

MICS : Enquête à Indicateurs Multiples

OMD : Objectifs pour le Développement du Millénaire

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PDRN : Projet de Développement de la Région Nord

PNP : Politique Nationale de Population

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTE : Pays Pauvres Très Endettés

RGP : Recensement Général de la Population

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'habitation de la RCA

de 2003

UE : Union Européenne

UNDAF : Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au

Développement en RCA

UNFPA : United Nations Population Fund

UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION

La croissance anarchique des villes avec comme corollaire la prédominance des logements précaires dans les pays en voie de développement en général et en République Centrafricaine en particulier et les conséquences qui en découlent constituent des problèmes auxquels la population est confrontée au quotidien. Le fait de disposer d'un logement adéquat, d'être approvisionné en eau potable et en source d'énergie pour l'éclairage et la cuisson sont autant d'indicateurs de base pour le bien-être.

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'habitation de la RCA de 2003 (RGPH03) a collecté des données sur les caractéristiques de l'habitation qui permettent une analyse fine des conditions de vie des populations. L'analyse des données sur les conditions d'habitation dépend toujours des définitions des concepts retenus. Au dernier recensement de 1988, l'intitulé du présent thème était « Habitat ». Cependant, compte tenu de l'évolution de la définition de ce vocable, le concept de l'habitat ne se limite plus à l'habitation, ni un logement, ni une maison. C'est désormais un ensemble plus vaste et plus complexe. La définition du concept d'environnement immédiat est tout aussi variable.

L'objet du présent rapport thématique est d'analyser les conditions de vie des habitants à travers l'étude de leur habitation et leur environnement immédiat. Il est structuré en quatre chapitres suivis d'une conclusion. Le premier chapitre décrit le contexte et la justification de l'étude expose les objectifs de l'étude. Les considérations méthodologiques sont détaillées dans le second chapitre. Le troisième chapitre présente les résultats : caractéristiques des logements et équipements des logements. Le dernier chapitre tire les implications des résultats et formule des recommandations sur la base de ces résultats et implications.

CHAPITRE 1

CONTEXTE, JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET UTILISATEURS POTENTIELS DE L'ÉTUDE

Ce chapitre décrit le contexte national et international et la justification d'une analyse des conditions d'habitation en RCA. Il présente également les objectifs globaux et spécifiques de l'étude ainsi que les utilisateurs potentiels des résultats.

1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ANALYSE

Afin de mieux situer la présente étude et de justifier sa pertinence, il est nécessaire d'évoquer les contextes national et international qui, d'une manière directe ou indirecte influent sur les conditions d'habitation des populations et l'environnement immédiat des ménages

1.1.1 Au plan international

Sur le plan international, l'analyse du présent thème offre l'opportunité de disposer d'un certain nombre d'indicateurs afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs pour le Développement du Millénaire (OMD), notamment les objectifs 7 et 8.

L'objectif 7 vise à assurer un environnement durable. Plus spécifiquement, il vise à :

- Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre.
- Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

Quant à l'objectif 8, il vise à assurer un logement adéquat pour tous et un meilleur assainissement à travers :

- La disponibilité de logement de dimensions suffisantes permettant d'éviter le surpeuplement (HABITAT II) ;
- L'augmentation de la proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (en tant que propriétaire);
- L'amélioration de l'accès à un assainissement sans risque : Proportion de la population ayant accès à un meilleur assainissement en milieu urbain ; et
- L'accès accru à des installations d'assainissement améliorées.

Compte tenu de ces éléments de contexte tant national et qu'international, une analyse des conditions d'habitation et de l'environnement de vie immédiat des ménages centrafricains s'avère d'un grand apport pour l'actualisation des politiques déjà formulées et pour le suivi et l'évaluation des programmes d'intervention.

1.1.2 Au plan national

L'utilité de la présente étude réside d'abord dans le fait que le recensement général de la population et de l'habitation est la principale source d'informations statistiques

exhaustives sur l'état, la structure et les caractéristiques de la population totale ainsi que ses conditions d'habitation au niveau géographique le plus fin. Les données recueillies lors du recensement de 2003 offrent ainsi de nombreuses possibilités d'étudier des sujets divers en relation avec les conditions de vie des populations.

Sur le plan politique, le gouvernement centrafricain s'intéresse de près aux questions de population. Il a formulé en 1998 une déclaration de Politique Nationale de Population (PNP) qui fixe les grandes orientations des actions en matière de population. Elle a été traduite par la mise en œuvre de plusieurs programmes sectoriels, multisectoriels et d'assistance par les partenaires au développement. Les données du RGPH03 permettront la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la politique du gouvernement dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la promotion de l'habitat sociale et de l'aménagement du territoire. Elles permettront le calcul des indicateurs nécessaires à la conception d'une bonne politique visant l'amélioration des conditions de vie et d'habitation des ménages. Les données permettent de calculer par exemple le taux de promiscuité et de stabilité résidentielle liés au statut d'occupation du logement. Les informations qui seront obtenues à partir des données recueillies sur l'eau et l'assainissement, seront utiles à des degrés divers à plusieurs ministères, directions générales, Organisations Non Gouvernementales (ONG) et partenaires au développement.

Sur le plan économique, l'analyse du thème « Habitation et environnement immédiat » sera très utile pour les entreprises s'occupant de la construction de logements, pour la Société de Distribution d'Eau en Centrafrique (SODECA), puis d'électricité (ENERCA) auquel l'État a délégué ses compétences.

Sur le plan scientifique, les données et les informations obtenues après leur traitement et analyse seront utiles pour la recherche et les études futures sur les conditions de vie des ménages en République centrafricaine et pour la mesure indirecte de la pauvreté au niveau géographique le plus fin possible.

Concernant les programmes d'intervention, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs actions sur le plan national afin de trouver des solutions adéquates aux différents problèmes liés à l'habitation et à l'environnement immédiat. Il convient de noter que le RGPH de 2003, s'est déroulé dans la même période où s'élabore le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté en RCA (CSLP), dont l'un des objectifs est d'augmenter la couverture en eau potable en milieu rural et urbain.

En matière d'eau et d'assainissement, les objectifs généraux fixés par le gouvernement sont :

- Améliorer les conditions de vie de la population en assurant un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement;
- Élaborer et appliquer un code de l'eau et d'hygiène ; et
- Améliorer l'état de connaissance des ressources et des besoins en eau.

D'une manière spécifique, ces objectifs visent :

- L'approvisionnement en eau de 75 % de la population qui vit en zones rurale et urbaine. Il s'agit : de fournir au moins 20 à 25 litres d'eau par jour et par personne en milieu rural et au moins 50 litres par jour et par personne en milieu urbain ; de rapprocher les points d'eau à moins de 500 mètres de l'utilisateur et de créer un point d'eau moderne pour chaque localité de 205 à 300 habitants.
- Dans le domaine de l'hydraulique villageoise, garantir la qualité de l'eau fournie par la surveillance, le contrôle et les mesures de potabilisation et améliorer de manière notable le service d'eau potable.
- Dans le domaine de l'assainissement, améliorer le cadre de vie et la santé de la population; identifier, évaluer et mettre en œuvre des actions d'évacuation hygiéniques des déchets solides, liquides, d'excrétas (désigne non seulement l'élimination des matières fécales mais aussi de l'urine par l'être humain) et prendre les mesures nécessaires pour la récupération des coûts y afférents et promouvoir l'usage des latrines tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

En matière de source d'énergie pour l'éclairage, le programme du gouvernement est défini dans le document de déclaration de Politique de développement de l'électricité en République Centrafricaine. D'une manière globale, les objectifs visés par le gouvernement sont :

- L'assainissement financier du secteur :
- La sécurisation et la rationalisation de l'exploitation des infrastructures.

À travers ces objectifs, le gouvernement cherche à augmenter l'accès à l'électricité de son niveau actuel de 3 % à 10 % sur l'ensemble du territoire national.

1.2 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

1.2.1 Objectif général

Le RGPH 2003 visait plusieurs objectifs dont un portait spécifiquement sur l'habitation. Cet objectif est celui de ce rapport. Il vise à fournir les informations sur les conditions d'habitation des ménages.

1.2.2 Objectifs spécifiques

Compte tenu du contexte et de l'objectif général présenté ci-dessus, la présente analyse vise spécifiquement à améliorer les connaissances sur les conditions d'habitation des ménages, à travers :

- La description des modèles d'habitation des ménages en Centrafrique ;
- La description de la nature de l'habitation (type de logement) ;
- La répartition des ménages selon le statut d'occupation ;
- La répartition des ménages selon les principales sources d'approvisionnement en eau et en sources d'énergie pour l'éclairage et la cuisson ; et
- La disponibilité d'installations sanitaires dans les ménages.

1.3 UTILISATEURS DE L'ÉTUDE

Les résultats de la présente analyse peuvent intéresser différents types d'utilisateurs situés aussi bien au niveau du gouvernement, du secteur privé, des institutions d'enseignement et de recherche. On peut citer spécifiquement :

- Le Ministère du Plan, qui assure la présidence du Comité National de l'eau et de l'assainissement. Il est chargé de la coordination interne et externe du secteur et de suivre l'application de la politique du gouvernement.
- Le Ministère des Finances, chargé de la mobilisation des ressources nécessaires au financement des actions du gouvernement.
- Le Ministère de l'Éducation a la charge d'intégrer les aspects Eau/Assainissement/Environnement dans le système éducatif centrafricain et d'en assurer la prise de conscience dès le niveau d'enseignement primaire.
- Le Ministère de la Communication, qui a la charge d'informer, de sensibiliser et d'éduquer la population, notamment à travers les médias.
- Le Ministère des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire, qui par l'entremise de la Direction Générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, s'occupe de l'intégration des problèmes d'eau et d'assainissement dans le processus de formulation et de mise en œuvre des actions d'urbanisme et de cadastre en collaboration avec les municipalités et les communautés de base.
- Le Ministère de la Santé, plus précisément la Direction de la Santé Communautaire, chargée de la promotion des actions d'assainissement et du développement de l'hygiène et de la salubrité de l'environnement.
- Le Ministère des Affaires Sociales, à travers la Direction du Développement Communautaire et le Service d'Animation Urbaine qui ont pour objectif la mobilisation et la responsabilisation de la population à la base.
- La Direction Générale de l'Hydraulique, au sein du Ministère de l'Énergie et des Mines, a pour mission d'élaborer et de mettre en application la politique du gouvernement en matière d'eau et d'assainissement.
- Les ONG, qui chacune dans son domaine, interviennent pour appuyer le gouvernement dans la réalisation des actions en matière d'eau et d'assainissement.
- Les institutions internationales telles que les agences du système des Nations Unies qui apportent leur appui technique, matériel et financier au gouvernement et aux populations.

CHAPITRE 2 CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Ce chapitre détaille l'approche méthodologique adoptée pour atteindre les objectifs de l'étude. Après la présentation de la source des données, les concepts de base de l'étude les et les indicateurs servant à les opérationnaliser sont définis. Le chapitre se termine par la présentation de la méthode, des niveaux et des unités d'analyse.

2.1 LES SOURCES DE DONNÉES

Ce rapport est essentiellement basé sur les données du troisième recensement de la RCA dont la collecte des données s'est passée entre le 8 et 22 décembre 2003. Toutefois, pour des fins de comparaison ou d'étude des tendances, il sera fait usage des données fournies par les recensements précédents de 1975 et 1988. En RCA, les données existantes sur les conditions d'habitation des ménages ont été obtenues à partir du Recensement Général de la Population (RGP) de 1975, de celui de 1988 et des enquêtes par sondage telles que l'Enquête à Indicateurs Multiples (MICS).

Lors du recensement de 2003, tout un module du questionnaire ménage comportant une douzaine de questions portait spécifiquement sur les caractéristiques de l'unité d'habitation. De plus, les informations portant sur le type de ménages, le milieu de résidence et la situation de résidence ont été recueillies au début du questionnaire. Celles liées aux caractéristiques du chef de ménage se trouve à l'intérieur dudit questionnaire. Les variables relatives aux caractéristiques des habitations qui seront analysés ici ne concernent que les ménages ordinaires (le point suivant donne la définition de ménage ordinaire).

2.2 DÉFINITIONS DES CONCEPTS

Les concepts et variables retenues par rapport au thème ont été définis dans le manuel de l'agent recenseur. Cependant, il est important que quelques concepts soient clairement définis ici.

- Ménage ordinaire: Lors du recensement de 2003, comme des recensements antérieurs, deux types de ménages ont été retenus. Les ménages ordinaires et les ménages collectifs. Le recensement de 2003 a défini le ménage ordinaire comme « un ensemble de personnes apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé chef de ménage, et dont les ressources sont tout au moins ou partie communes. Ces personnes vivent généralement sous le même toit et prennent des repas en commun ». À l'opposé, le ménage collectif est défini comme suit : « Toutes personnes vivant dans un même établissement pour des raisons de conflit, de discipline, de travail, d'étude, de santé et qui n'ont pas de liens de parenté, constituent un ménage collectif ». Le ménage collectif est généralement une caserne, un internat scolaire, une prison, un monastère, un couvent, une communauté religieuse, un orphelinat, un asile d'aliénés, un hôtel, un baraquement de chantier temporaire, un hôpital, etc.
- <u>Habitation</u>: Elle est définie comme étant le logement, la maison. Elle est différente de l'habitat. Compte tenu de l'évolution de la définition de ce vocable, l'habitat n'est plus une habitation, ni un logement, ni une maison. C'est un ensemble plus vaste et

plus complexe. Il est défini par le dictionnaire Petit Robert comme étant « le mode d'organisation et de peuplement par l'homme du milieu où il vit ». Au recensement de 1988, il n'y avait pas de différence entre l'habitation et l'habitat. Quant à l'environnement, ce vocable est difficile à définir. Sa définition varie suivant les personnes qui l'analysent. Dans le cadre de ce travail, la définition appropriée est celle adoptée par les architectes et les urbanistes qui voient davantage dans l'environnement « un cadre de vie, un habitat, une zone de contact entre les résidences des hommes et la nature. L'aspect esthétique prédomine souvent et donne lieu à une appréciation qualitative du paysage » (Goffin 1992, p. 7).

- <u>Environnement immédiat</u>: C'est tout ce qui entoure l'habitation (point d'eau, de boisson, latrines, cuisine, etc.). Il fait référence à un cadre de vie. L'aspect esthétique prédomine souvent et donne lieu à une appréciation qualitative du paysage.
- <u>Bâtiment principal</u>: C'est celui qui abrite la majorité des membres du ménage au cas où le ménage utiliserait plusieurs bâtiments.
- <u>Logement en dur</u>: En opposition au logement traditionnel, il est principalement urbain dans toute sa diversité. C'est un bâtiment qui est construit à l'aide des matériaux suivants: ciment, parpaings agglomérés, briques cuites, fer à béton, la fondation en moellon hourdé de ciment, la toiture est en tôle (aluminium/galvanisée), installation sanitaire, matériel électrique, serrures, grilles de protection, etc.
- <u>Logement semi-dur</u>: Il s'agit d'un bâtiment construit à l'aide de moellon hourdé amorti de ciment ou non pour la fondation. Les murs sont en parpaings de terre compressée non cuites, parfois le fer à béton est utilisé. La toiture est en tôle et le sol est le plus souvent en chape de ciment lissé ou en terre battue.
- Logement traditionnel simple: C'est un bâtiment construit essentiellement avec les matériaux locaux, notamment le bois, la chaume (paille), le bambou, le banco et les lianes. Le sol est souvent en terre battue. Il n'y a pas de plafond, la cuisine et le grenier sont à l'extérieur.
- <u>Logement traditionnel amélioré</u>: Il se différencie du premier par l'amélioration apportée au niveau de la fondation et de la maçonnerie. Il se caractérise par l'utilisation de moellon hourdé au mortier de terre pour la fondation. Le mur est constitué de parpaings de terre pressée soit manuellement ou mécaniquement et badigeonné avec de la chaux ou induit de terre. La toiture est en paille ou en bambous.
- <u>Maison simple</u>: Il s'agit ici d'un seul logement dans la concession qu'occupe généralement un ménage.
- <u>Maison avec appartement</u>: C'est un seul bâtiment subdivisé en plusieurs parties qu'occupent plusieurs ménages.
- <u>Ensemble de maison</u>: C'est le cas où le ménage utilise plusieurs bâtiments distincts dans la concession.
- <u>Bâtiment à étage sans appartement</u>: Comme précisé, il n'y a pas d'appartement. Tous les bâtiments administratifs à étage sont classés sous cette rubrique.
- <u>Bâtiment à étage avec appartement</u> : Comme indiqué, il existe des appartements. C'est le cas du campus et de la cité Vérin.
- <u>Habitation campement</u>: Il s'agit d'habitation des pygmées, des Mbororo, des campements de pêche et de chasse ou des campements miniers.

2.3 MÉTHODES ET NIVEAUX ASYMÉTRIQUES D'ANALYSE

Dans le cadre de l'analyse des données du RGPH03 sur l'habitation et l'environnement immédiat, la méthode adoptée est l'analyse descriptive des caractéristiques des logements en mettant l'accent sur l'influence d'un certain nombre de caractéristiques des chefs de ménages sur les conditions d'habitation.

Les variables saisies lors de l'opération de collecte par rapport au thème sont les suivants :

- Modèle d'habitation ;
- Type de logement (Dur, Semi-dur, Traditionnel simple et Traditionnel amélioré);
- Commodité des logements (Approvisionnement en eau de boisson ; Lieu d'aisance ou installation sanitaire ; Source d'énergie pour la cuisson et l'éclairage).

Certains concepts ont évolué. C'est le cas de l'habitat. Cette évolution limite les comparaisons entre les trois recensements effectués en RCA. Néanmoins, nous comparerons les résultats du RGPH 2003 à ceux de 1975 et 1988 dans la mesure du possible. En plus, pour favoriser une perception fine, certaines modalités du recensement de 1988 ont été éclatées lors du RGPH de 2003. La mesure de ces concepts a également changé. Il s'agit de types de logement, eau potable et lieu d'aisance. Tout ceci rend difficile la comparaison. Pour ces cas, nous procéderons à des regroupements des modalités les plus fines pour revenir à la définition qui contient le moins de modalités, afin de faciliter la comparaison.

L'analyse sera essentiellement descriptive et se fera à différents niveaux géographiques : Le niveau national (désagrégé selon le milieu de résidence urbain/rural) ; régional et préfectoral.

Notons que l'on compte au total sept régions administratives. Une région administrative rassemble plusieurs préfectures à l'exception de Bangui. Elles se composent de la manière suivante :

- Région 1 : Ombella-M'Poko et Lobaye
- Région 2 : Mambéré-Kadeï, Sangha-Mbaéré et Nana-Mambéré
- Région 3 : Ouham et Ouham-Pendé
- Région 4: Kémo, Nana-Gribizi et Ouaka
- Région 5 : Bamingui-Bangoran, Vakaga et Haute-Kotto
- Région 6 : Basse-Kotto, Mbomou et Haut-Mbomou
- Région 7 : Bangui (la capitale).

CHAPITRE 3 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les principaux résultats qui sont présentés s'articulent autour des caractéristiques des logements (modèles d'habitation, matériaux de construction, typologie des logements, nombre de pièces occupées et statut d'occupation) et des équipements des logements (approvisionnement en eau de boisson des ménages, lieu d'aisance et sources d'énergie).

3.1 CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS

3.1.1 Les modèles d'habitation et matériaux de construction

Dans cette partie, l'accent sera mis sur les différents modèles d'habitation et les matériaux de construction utilisés pour le mur, la toiture et le plancher des bâtiments principaux.

3.1.1.1 Les modèles d'habitation

Au cours de l'opération de collecte du RGPH03, les informations suivant sur les modèles d'habitation ont été recueillies : maison simple, maison avec appartement, ensemble de maison, bâtiment à étage sans appartement, bâtiment à étage avec appartement et habitations campements. Ces modèles permettent d'étudier les conditions dans lesquelles vivent les ménages.

Le Tableau Hab01 donne la répartition des logements des ménages selon le modèle d'habitation par région et milieu de résidence. Il ressort de ce tableau qu'en République centrafricaine, le modèle d'habitation le plus fréquent est la maison simple. En effet, plus de huit logements sur dix sont construits suivant ce modèle. Les autres modèles d'habitation les plus fréquents sont les maisons avec appartements (6 %) et les ensembles de maisons (4 %). La prédominance des maisons simples est observée aussi bien en milieu urbain (81 %) qu'en milieu rural (86 %). On note cependant une plus grande fréquence des maisons avec appartements en milieu urbain (11 %) qu'en milieu rural (3,5 %).

La même tendance en termes de modèles d'habitation observée au niveau national, urbain et rural se retrouve également au niveau régional avec cependant une plus grande variabilité. En effet, neuf logements sur dix dans la région 4 sont des maisons simples tandis que cette proportion n'est que de trois quarts dans la région 7, c'est-à-dire Bangui, la capitale nationale. Dans cette région qui est la plus urbanisée du pays, 15 % des logements sont des maisons avec appartements contre moins de 6 % dans les autres régions. Enfin on relève une proportion relativement importante des campements dans la Région 5 (5 %).

Cette forte tendance liée à la prédominance des maisons simples en RCA peut s'expliquer par des raisons socioculturelles. Dans la société centrafricaine en générale, les enfants devenus majeurs quittent le domicile parental pour être autonome, le plus souvent en dehors des propriétés familiales. La prépondérance des maisons avec appartement semble être liée au phénomène d'urbanisation. En effet, en milieu urbain les enfants devenus majeurs ont tendance à compléter les bâtiments qu'occupe leur père. Les maisons avec appartement peuvent être aussi celles mises en location.

<u>Tableau Hab01</u>: Répartition des logements des ménages ordinaires selon le modèle d'habitation au niveau national et par région et par milieu de résidence.

| Milieu et | | | | | Modèle d'habitati | on | | | |
|-------------------------|-------|---------------|-------------------------|--------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--------|-----|
| régions de résidence | Total | Maison simple | Maison avec appartement | Ensemble de maison | Bâtiment à étage sans appartement | Bâtiment à étage avec appartement | Habitation Campement | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100 | 84.4 | 6 | 4.2 | 0.1 | 0.1 | 1.9 | 0.5 | 2.8 |
| Milieu de résidence | | | | | | | | | |
| Urbain | 100 | 81 | 10.9 | 4.9 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 2.5 |
| Rural | 100 | 86.1 | 3.5 | 3.8 | 0.1 | 0.1 | 2.7 | 0.7 | 3 |
| Régions | | | | | | | | | |
| Région 1 | 100 | 86 | 5.5 | 2.4 | 0.1 | 0.1 | 2.2 | 0.6 | 3.1 |
| Région 2 | 100 | 82.1 | 5.5 | 4.5 | 0.1 | 0.1 | 3.5 | 0.6 | 3.6 |
| Région 3 | 100 | 87.3 | 4.6 | 3.8 | 0.2 | 0.1 | 0.9 | 0.1 | 3 |
| Région 4 | 100 | 90.6 | 4 | 1.2 | 0.1 | 0 | 1.6 | 0.1 | 2.4 |
| Région 5 | 100 | 80.8 | 4.6 | 6.2 | 0.1 | 0.1 | 5.3 | 0.4 | 2.5 |
| Région 6 | 100 | 84 | 3.2 | 7 | 0 | 0 | 2 | 1.5 | 2.3 |
| Région 7 | 100 | 76.4 | 14.8 | 6 | 0.2 | 0.3 | 0 | 0 | 2.3 |

La répartition des habitations selon les modèles d'habitation par préfecture confirme que les maisons simples sont partout prédominantes et représentent plus des trois quarts des logements dans chacune des préfectures. C'est dans les préfectures de Ouham, Kémo, Nana-Gribizi, Ouaka, qu'elles sont les plus répandues où elles représentent neuf logements sur dix. Dans ces préfectures, les communes rurales sont nombreuses. En dehors de la Bamingui-Bangoran où le modèle d'habitation « ensemble de maison » représente environ 16 %, les autres modèles d'habitation sont en nombre réduit. En effet, la majorité de la population dans cette préfecture qui est généralement d'ethnie Ronga ou Goula-musulman, vivent le plus souvent dans des concessions de grande taille.

<u>Tableau Hab02</u>: Répartition des logements des ménages ordinaires selon le modèle d'habitation par préfecture.

| | | Modèle d'habitation Total Maison simple Maison avec appartement Ensemble de maison Bâtiment à étage sans appartement Bâtiment à étage avec appartement Habitation Campement Autres ND 100 84.4 6 4.2 0.1 0.1 1.9 0.5 2.8 100 86.5 6.2 1.7 0.2 0.1 1.9 0.3 3.1 100 85.4 4.6 3.3 0.1 0.1 2.6 0.8 3.1 100 83.4 5.4 3.3 0.0 0.0 3.7 0.4 3.8 100 82.0 5.1 7.4 0.0 0.1 2.1 0.2 2.1 | | | | | | | | | | | |
|-----------------------|-------|--|------|------|-----|-----|-----|--------|-----|--|--|--|--|
| Préfectures | Total | | | | C | C | | Autres | ND | | | | |
| Ensemble RCA | 100 | 84.4 | 6 | 4.2 | 0.1 | 0.1 | 1.9 | 0.5 | 2.8 | | | | |
| Ombella-MPoko | 100 | 86.5 | 6.2 | 1.7 | 0.2 | 0.1 | 1.9 | 0.3 | 3.1 | | | | |
| Lobaye | 100 | 85.4 | 4.6 | 3.3 | 0.1 | 0.1 | 2.6 | 0.8 | 3.1 | | | | |
| Mambéré-Kadeï | 100 | 83.4 | 5.4 | 3.3 | 0.0 | 0.0 | 3.7 | 0.4 | 3.8 | | | | |
| Nana-Mambéré | 100 | 82.0 | 5.1 | 7.4 | 0.0 | 0.1 | 2.1 | 0.2 | 3.1 | | | | |
| Sangha-Mbaéré | 100 | 78.4 | 6.6 | 2.5 | 0.0 | 0.3 | 5.6 | 2.1 | 4.5 | | | | |
| Ouham-Pendé | 100 | 84.0 | 5.3 | 4.9 | 0.3 | 0.1 | 1.4 | 0.0 | 4.0 | | | | |
| Ouham | 100 | 91.4 | 3.7 | 2.3 | 0.1 | 0.0 | 0.4 | 0.2 | 1.9 | | | | |
| Kémo | 100 | 92.0 | 4.0 | 1.0 | 0.1 | 0.0 | 0.7 | 0.1 | 2.1 | | | | |
| Nana-Gribizi | 100 | 91.6 | 5.2 | 0.6 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 2.4 | | | | |
| Ouaka | 100 | 89.7 | 3.5 | 1.5 | 0.1 | 0.0 | 2.6 | 0.1 | 2.5 | | | | |
| Bamingui- Bangoran | 100 | 76.3 | 3.9 | 15.6 | 0.4 | 0.2 | 1.6 | 0.2 | 1.8 | | | | |
| Haute-Kotto | 100 | 81.0 | 4.8 | 3.2 | 0.0 | 0.1 | 8.4 | 0.2 | 2.3 | | | | |
| Vakaga | 100 | 85.5 | 5.1 | 2.6 | 0.1 | 0.0 | 1.7 | 0.9 | 4.1 | | | | |
| Basse-Kotto | 100 | 88.0 | 2.2 | 3.8 | 0.0 | 0.1 | 1.7 | 1.4 | 2.8 | | | | |
| Mbomou | 100 | 82.1 | 5.3 | 8.5 | 0.1 | 0.0 | 1.7 | 0.6 | 1.7 | | | | |
| Bangui | 100 | 76.4 | 14.8 | 6.0 | 0.2 | 0.3 | 0.0 | 0.0 | 2.3 | | | | |

Les campements sont un modèle d'habitation très rare au niveau national et régional. Cependant la répartition par préfecture révèle qu'ils constituent une proportion non négligeable des logements dans les préfectures de Haute Kotto (8 %), Sangha-Mbaéré (6 %), Mambéré-Kadeï (4 %) et Lobaye (3 %). Cela peut s'expliquer par le fait que ces préfectures abritent des chantiers de diamant où ce modèle d'habitation est le plus fréquent. La Ouaka avec les multiples communes d'élevage concentre aussi 2,6 % de campements.

3.1.1.2 Les habitations selon les matériaux du mur

Il est important et utile de rappeler ici que les informations recueillies sur les types de matériaux de construction (mur, toit et plancher) et les types de logements ne concernent exclusivement que les bâtiments principaux. Au cours de la collecte des données du RGPH03, sept types de matériaux utilisés pour la construction des murs des logements ont été retenus. Il s'agit de la paille, de la terre battue, de la terre en brique, du bois, de la brique agglomérée, de la brique cuite et des cailloux.

En RCA, d'après le tableau Hab03, la plupart (les trois quarts) des murs des logements des ménages ont été construits avec des briques en terre. La terre battue est le deuxième matériau de construction le plus fréquemment utilisé (un bâtiment sur dix). Ces proportions varient selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain plus de trois quarts (77 %) des logements ont des murs en briques de terre contre 73 % en milieu rural. Si en milieu urbain le pourcentage de la construction des murs en terre battue est faible (7 %), il s'élève à 11 % en milieu rural.

Pour ce qui est de la répartition par région, on observe la même tendance au niveau national caractérisée par la prédominance des briques de terre, avec cependant une grande variabilité des proportions, qui vont de 65 % à 85 %. Le pourcentage des habitations dont les murs sont construits en briques agglomérées est faible dans toutes les régions administratives autres que Bangui (8,6 %). La proportion d'habitation ayant des murs en briques cuites la plus élevée est relevée dans la Région 6 (8,7 %). Les habitations dont les murs sont construits en terre battue représentent respectivement 16,8 %, 13,8 % et 10,5 % dans les régions administratives 6, 2 et 1. Enfin, c'est dans la Région 5 qu'on relève la proportion la plus élevée d'habitation ayant des murs en paille (16,9 %). Malgré son caractère urbain, 7 % des logements dans la Région 7 (Bangui) ont des murs en terre battue. Les nouveaux arrivants dans la ville de Bangui suite à l'exode rural ont tendance à conserver les modèles d'habitation du milieu rural puisque ces migrants sont d'une manière générale démunis. Ils s'installent très souvent dans les zones périphériques.

La prépondérance des briques comme matériaux de construction varie très sensiblement d'une préfecture à une autre comme le montre le tableau Hab04. Dans la plupart des préfectures, la grande majorité des murs (52 à 88 %) sont faits à base de briques de terre. Par contre, dans certaines préfectures (Sangha-Mbaéré, Haut-Mbomou, Vakaga et Mbomou), on constate que moins de la moitié des murs sont construits avec des briques de terre.

Les autres types de matériaux sont utilisés à des degrés divers dans certaines préfectures. La terre battue est utilisée pour la construction du tiers des bâtiments dans la SanghaMbaéré et environ 25 % dans le Mbomou et le Haut-Mbomou. La paille est très utilisée dans la Vakaga (38 %) et la Haute Kotto (13 %). Enfin les briques cuites sont utilisées pour la construction de 28 % des logements dans le Haut-Mbomou et 10 % dans le Mbomou.

<u>Tableau Hab03</u>: Répartition des ménages ordinaires selon les matériaux du mur du bâtiment principal au niveau national et par région et milieu de résidence.

| Milieu et région de | | | | | Matér | iau du mi | ır | | | |
|---------------------|-------|--------|-----------------|-----------------|-------|------------------|----------------|----------|--------|-----|
| résidence | Total | Paille | Terre battue | Brique en terre | Bois | Agglo- mérées | Briques cuites | Cailloux | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100 | 4.9 | 9.7 | 74.1 | 2.3 | 1.8 | 3.0 | 0.1 | 0.9 | 3.3 |
| Milieu de résidence | | | | | | | | | | |
| Urbain | 100 | 1.2 | 6.7 | 77.1 | 1.5 | 4.5 | 5.5 | 0.2 | 0.3 | 3.0 |
| Rural | 100 | 6.7 | 11.2 | 72.6 | 2.7 | 0.4 | 1.7 | 0.1 | 1.2 | 3.5 |
| Régions | | | | | | | | | | |
| Région 1 | 100 | 4.1 | 10.5 | 72.3 | 4.1 | 1.4 | 2.3 | 0.1 | 1.8 | 3.5 |
| Région 2 | 100 | 6.8 | 13.8 | 63.5 | 6.5 | 1.6 | 1.0 | 0.1 | 2.1 | 4.7 |
| Région 3 | 100 | 4.8 | 7.4 | 82.5 | 0.9 | 0.2 | 0.4 | 0.0 | 0.2 | 3.5 |
| Région 4 | 100 | 3.1 | 4.8 | 85.1 | 0.9 | 0.2 | 2.7 | 0.1 | 0.3 | 2.8 |
| Région 5 | 100 | 16.9 | 3.5 | 71.2 | 0.6 | 0.4 | 3.0 | 0.1 | 1.0 | 3.3 |
| Région 6 | 100 | 5.3 | 16.8 | 65.0 | 0.7 | 0.3 | 8.7 | 0.2 | 0.6 | 2.4 |
| Région 7 | 100 | 0.3 | 7.0 | 76.2 | 0.2 | 8.6 | 4.6 | 0.2 | 0.2 | 2.7 |

L'utilisation du bois pour les murs des habitations dans les préfectures de la Sangha-Mbaéré et la Lobaye s'expliquerait par l'implantation dans ces zones de sociétés forestières. L'usage fréquent de la paille dans la préfecture de la Vakaga serait lié à la température souvent très élevée (plus de 40° C) et à une grande mobilité de la population du fait de la situation d'insécurité qui sévit dans la zone. Par contre la préférence pour la paille dans la préfecture de la Haute-Kotto résulterait de la nature temporaire du logement dans ces zones de chantier de diamants.

<u>Tableau Hab04</u>: Répartition des ménages ordinaires selon les matériaux du mur du bâtiment principal par préfecture.

| | | Matériaux du mur | | | | | | | | | |
|-----------------------|-------|------------------|-----------------|-----------------|------|------------------|----------------|----------|--------|-----|--|
| Préfectures | Total | Paille | Terre battue | Brique en terre | Bois | Agglo- mérées | Briques cuites | Cailloux | Autres | ND | |
| Ensemble RCA | 100 | 4.9 | 9.7 | 74.1 | 2.3 | 1.8 | 3.0 | 0.1 | 0.9 | 3.3 | |
| Ombella-M'Poko | 100 | 4.6 | 8.3 | 77.7 | 0.6 | 1.2 | 3.3 | 0.0 | 1.0 | 3.4 | |
| Lobaye | 100 | 3.5 | 13.5 | 64.8 | 8.9 | 1.7 | 1.0 | 0.1 | 2.9 | 3.7 | |
| Mambéré-Kadeï | 100 | 7.6 | 13.0 | 67.2 | 2.2 | 2.1 | 0.9 | 0.1 | 2.4 | 4.7 | |
| Nana-Mambéré | 100 | 6.6 | 5.4 | 80.0 | 1.1 | 1.1 | 1.0 | 0.1 | 0.2 | 4.5 | |
| Sangha-Mbaéré | 100 | 4.5 | 34.4 | 17.2 | 31.5 | 1.0 | 1.2 | 0.1 | 5.0 | 5.0 | |
| Ouham-Pendé | 100 | 7.1 | 8.4 | 78.4 | 1.0 | 0.2 | 0.5 | 0.0 | 0.1 | 4.3 | |
| Ouham | 100 | 2.0 | 6.2 | 87.6 | 0.8 | 0.2 | 0.3 | 0.0 | 0.2 | 2.6 | |
| Kémo | 100 | 3.7 | 4.5 | 87.0 | 1.0 | 0.3 | 0.7 | 0.1 | 0.4 | 2.5 | |
| Nana-Gribizi | 100 | 1.6 | 7.6 | 84.9 | 0.9 | 0.2 | 0.8 | 0.0 | 0.1 | 3.9 | |
| Ouaka | 100 | 3.4 | 3.9 | 84.4 | 0.8 | 0.2 | 4.3 | 0.1 | 0.3 | 2.4 | |
| Bamingui- Bangoran | 100 | 5.4 | 2.3 | 87.3 | 0.5 | 0.9 | 0.6 | 0.0 | 0.8 | 2.2 | |
| Haute-Kotto | 100 | 13.8 | 4.6 | 71.2 | 0.6 | 0.1 | 5.0 | 0.1 | 0.9 | 3.7 | |

| Vakaga | 100 | 38.6 | 2.2 | 52.1 | 0.8 | 0.7 | 0.9 | 0.1 | 1.3 | 3.4 |
|-------------|-----|------|------|------|-----|-----|------|-----|-----|-----|
| Basse-Kotto | 100 | 6.4 | 9.8 | 75.8 | 0.8 | 0.4 | 3.3 | 0.3 | 0.4 | 3.0 |
| Mbomou | 100 | 2.9 | 25.0 | 59.2 | 0.3 | 0.3 | 10.2 | 0.1 | 0.5 | 1.5 |
| Haut-Mbomou | 100 | 7.4 | 23.3 | 35.3 | 1.1 | 0.1 | 27.9 | 0.0 | 2.1 | 2.7 |
| Bangui | 100 | 0.3 | 7.0 | 76.2 | 0.2 | 8.6 | 4.6 | 0.2 | 0.2 | 2.7 |

En RCA, la prédominance des maisons en brique se justifie par leur plus grande solidité comparativement aux maisons en paille, terre battue et bois. Elle provient également de la facilité d'accès à la matière première qui sert à la fabrication de brique, à savoir la terre et l'eau. En réalité la fabrication des briques en terre ne pose aucun problème. Il suffit de peu d'effort de la part des membres du ménage. Et même si les briques sont achetées, leurs prix restent accessibles 15 à 20 Fcfa l'unité.

3.1.1.3 Les habitations selon les matériaux du toit

Au cours du dénombrement du RGPH03, six types de matériaux servant à la construction des toitures des habitations ont été retenus : béton armé, tôle, tuile, paille, bambou et terre. D'après les résultats du Tableau Hab05, la majorité des habitations en RCA ont des toitures en paille (57 %). En plus, les matériaux les plus fréquemment utilisés sont les tôles (23 %) et le bambou (12 %). L'usage des autres matériaux est négligeable. Selon le milieu de résidence, le type de matériau dominant change. En milieu urbain, plus de la moitié des habitations (55 %) ont des toits en tôles et 31 % en paille. Par contre en milieu rural, sept logements sur dix ont des toitures en paille et 16 % en bambou.

L'analyse au niveau régional révèle de grandes disparités dans le type de matériaux utilisés pour les toits. La paille est utilisée pour les toits de 87 % environ des habitations des Régions 3, 4 et 5 et pour les trois quarts des habitations de la Région 6. Dans les Régions 1 et 2, la paille et le bambou sont utilisés à des proportions plus ou moins égales (autour de 30 %). L'utilisation des tôles pour le toit est l'une des caractéristiques des logements en milieu urbain. C'est ainsi que les tôles sont utilisées dans la construction des toits de 87 % des habitations de Bangui, 30 % des toits de la Région 1 et 17 % de la Région 2.

<u>Tableau Hab05</u>: Répartition des ménages ordinaires selon le matériau du toit du bâtiment principal au niveau national et par milieu et région de résidence

| 3.600 | | | | | Matériau d | lu toit | | | |
|-------------------------------|-------|---------------|------|-------|------------|---------|-------|--------|------|
| Milieu et région de résidence | Total | Béton armé | Tôle | Tuile | Paille | Bambou | Terre | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100 | 0.1 | 22.9 | 0.7 | 56.9 | 12.1 | 0.1 | 0.7 | 6.5 |
| Milieu de résidence | | | | | | | | | |
| Urbain | 100 | 0.2 | 55.0 | 0.6 | 31.2 | 4.5 | 0.1 | 0.1 | 8.3 |
| Rural | 100 | 0.1 | 6.9 | 0.8 | 69.7 | 15.9 | 0.1 | 0.9 | 5.6 |
| Régions | | | | | | | | | |
| Région 1 | 100 | 0.2 | 29.7 | 0.8 | 33.4 | 27.5 | 0.0 | 0.8 | 7.6 |
| Région 2 | 100 | 0.3 | 17.0 | 1.3 | 39.2 | 30.7 | 0.1 | 2.5 | 8.9 |
| Région 3 | 100 | 0.0 | 6.5 | 0.4 | 86.8 | 0.9 | 0.1 | 0.1 | 5.3 |
| Région 4 | 100 | 0.1 | 7.0 | 0.6 | 87.3 | 0.6 | 0.1 | 0.0 | 4.2 |
| Région 5 | 100 | 0.0 | 8.2 | 0.3 | 86.6 | 0.7 | 0.0 | 0.2 | 3.8 |
| Région 6 | 100 | 0.0 | 6.2 | 1.0 | 75.1 | 13.8 | 0.0 | 0.3 | 3.5 |
| Région 7 | 100 | 0.2 | 86.8 | 0.4 | 2.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 10.3 |

La préférence pour la paille comme matériau pour les toits refléterait le coût très élevé du matériel utilisé pour la confection de la toiture, à savoir les pointes, chevrons, lattes et notamment les tôles. L'utilisation importante de la paille pour la confection des toits en milieu rural renforce cette hypothèse. La disponibilité immédiate de la paille en milieu rural est un élément qui justifie cette préférence.

Tout comme pour la région, on observe une grande disparité du type de matériau utilisé pour les toits au niveau préfectoral. Les résultats du Tableau Hab06 montrent que la majorité des habitations ont des toitures confectionnées à partir des matériaux locaux, à savoir : la paille (pour les zones de savane) et le bambou (pour les zones forestières), à l'exception de Bangui.

Dans les préfectures situées dans la zone de savane, entre huit et neuf logements sur dix ont des toits en paille (Vakaga, Ouham, et Nana-Gribizi) et huit logements sur dix dans la Bamingui-Bangoran, la Kémo, la Ouaka, le Haut-Mbomou, la Haute-Kotto et l'Ouham-Pendé. Par contre, les habitations ayant les toits en bambou prédominent dans les préfectures forestières de Sangha-Mbaéré (57 %), Lobaye (44 %) et Mambéré-Kadeï (36 %). Dans ces préfectures, la paille est utilisée pour la construction des toits de moins de la moitié des habitations

<u>Tableau Hab06</u>: Répartition des ménages ordinaires selon le matériau du toit du bâtiment principal par préfecture

| | | | | M | atériau du | toit | | | |
|-------------------|-------|---------------|------|-------|------------|--------|-------|--------|------|
| Préfectures | Total | Béton armé | Tôle | Tuile | Paille | Bambou | Terre | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100 | 0.1 | 22.9 | 0.7 | 56.9 | 12.1 | 0.1 | 0.7 | 6.5 |
| Ombella-M'Poko | 100 | 0.2 | 37.0 | 0.9 | 37.8 | 15.6 | 0.0 | 0.1 | 8.5 |
| Lobaye | 100 | 0.3 | 19.5 | 0.7 | 27.3 | 44.0 | 0.1 | 1.8 | 6.5 |
| Mambéré-Kadeï | 100 | 0.3 | 18.1 | 2.2 | 31.5 | 35.8 | 0.1 | 2.3 | 9.7 |
| Nana-Mambéré | 100 | 0.2 | 15.0 | 0.5 | 66.5 | 10.4 | 0.1 | 0.1 | 7.2 |
| Sangha-Mbaéré | 100 | 0.3 | 17.5 | 0.2 | 7.0 | 56.7 | 0.1 | 8.2 | 10.0 |
| Ouham-Pendé | 100 | 0.0 | 8.3 | 0.4 | 83.5 | 1.1 | 0.1 | 0.0 | 6.6 |
| Ouham | 100 | 0.0 | 4.2 | 0.3 | 90.9 | 0.6 | 0.0 | 0.1 | 3.8 |
| Kémo | 100 | 0.0 | 7.0 | 0.4 | 88.1 | 0.2 | 0.3 | 0.1 | 3.9 |
| Nana-Gribizi | 100 | 0.0 | 4.6 | 0.5 | 90.0 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 4.7 |
| Ouaka | 100 | 0.1 | 8.0 | 0.7 | 86.0 | 1.1 | 0.0 | 0.0 | 4.1 |
| Bamingui-Bangoran | 100 | 0.0 | 8.3 | 0.3 | 89.1 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 2.1 |
| Haute-Kotto | 100 | 0.1 | 10.3 | 0.4 | 83.7 | 1.3 | 0.0 | 0.0 | 4.3 |
| Vakaga | 100 | 0.0 | 2.6 | 0.4 | 91.2 | 0.1 | 0.0 | 1.0 | 4.7 |
| Basse-Kotto | 100 | 0.0 | 4.4 | 1.0 | 79.4 | 11.0 | 0.0 | 0.1 | 4.1 |
| Mbomou | 100 | 0.0 | 9.7 | 1.4 | 65.1 | 20.2 | 0.0 | 0.6 | 3.0 |
| Haut-Mbomou | 100 | 0.0 | 4.5 | 0.2 | 85.1 | 7.3 | 0.1 | 0.4 | 2.3 |
| Bangui | 100.0 | 0.2 | 86.8 | 0.4 | 2.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 10.3 |

Il découle de ces résultats qu'en RCA, la nature du toit est influencée, entre autres, par des données d'ordre géographique et socio-économique. Sur le plan géographique, la diversité climatique et du couvert végétal favorisent le choix de matériau local pour la confection des toits, notamment la paille dans les zones de savane et le bambou dans les zones forestières. Au plan socio-économique, le choix du matériau pour le toit dépend du revenu du ménage et reflète son standing de vie. Malgré ses multiples avantages (grande

résistance aux intempéries, longévité, etc.), la tôle reste hors de portée des couches populaires du fait de son coût prohibitif. Le choix du type de matériau du toit devient dans ces conditions ainsi un indicateur de niveau de vie.

3.1.1.4 Logements et matériaux du plancher

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation 2003 a retenu cinq types de plancher : la terre battue, la planche, le ciment, le carreau et le marbre. L'analyse des données sur le plancher révèle que la majorité des logements en RCA ont un plancher en terre battue. En effet, huit logements sur dix ont un plancher en terre battue contre seulement un logement sur dix pour le ciment et moins de 1 % pour les autres matériaux (Tableau Hab07).

Aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, la terre battue reste le matériau le plus utilisé pour le plancher, mais à des niveaux différents. Si la quasi-totalité des planchers en milieu rural est construite en terre battue (neuf sur dix), cette proportion n'est que de 66 % en milieu urbain. Près de trois logements sur dix en milieu urbain ont un plancher en ciment.

L'analyse au niveau régional montre que la terre battue est le matériau utilisé pour le plancher de plus de huit logements sur dix dans toutes les régions à l'exception de la région 7 (Bangui). Dans cette dernière région, seule la moitié des logements ont des planchers en terre battue. Le ciment y est utilisé comme matériau de plancher pour 43 % des logements.

<u>Tableau Hab07</u>: Répartition des ménages ordinaires selon le matériau du plancher du bâtiment principal au niveau national, par région et milieu de résidence

| Milion at mágica | | | | Matéria | u du plancher | | | |
|----------------------------------|-------|-----------------|----------|---------|---------------|--------|--------|-----|
| Milieu et région de résidence | Total | Terre battue | Plancher | Ciment | Carreaux | Marbre | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100.0 | 82.2 | 0.4 | 11.2 | 0.8 | 0.1 | 0.6 | 4.7 |
| Milieu de résidence | | | | | | | | |
| Urbain | 100.0 | 66.4 | 0.7 | 28.0 | 1.2 | 0.0 | 0.2 | 3.6 |
| Rural | 100.0 | 90.1 | 0.3 | 2.8 | 0.6 | 0.1 | 0.8 | 5.3 |
| Régions | | | | | | | | |
| Région 1 | 100.0 | 83.2 | 0.9 | 9.8 | 0.7 | 0.1 | 0.3 | 5.0 |
| Région 2 | 100.0 | 79.9 | 0.6 | 10.7 | 0.8 | 0.2 | 0.8 | 7.0 |
| Région 3 | 100.0 | 90.8 | 0.2 | 3.3 | 0.6 | 0.0 | 0.3 | 4.7 |
| Région 4 | 100.0 | 91.3 | 0.1 | 3.9 | 0.7 | 0.0 | 0.5 | 3.4 |
| Région 5 | 100.0 | 89.1 | 0.1 | 5.9 | 0.2 | 0.0 | 1.1 | 3.5 |
| Région 6 | 100.0 | 90.3 | 0.1 | 3.4 | 0.2 | 0.0 | 1.3 | 4.7 |
| Région 7 | 100.0 | 50.5 | 0.8 | 43.4 | 2.0 | 0.0 | 0.1 | 3.2 |

Au niveau préfectoral, l'analyse montre que la majorité des planchers des logements sont construits en terre battue (tableau Hab08). En effet, plus de huit logements principaux sur dix ont des planchers en terre battue dans toutes les préfectures à l'exception de la Mambéré-Kadeï (sept logements principaux sur dix). Très peu d'habitations ont un plancher en ciment. Les proportions les plus élevées (12 %) sont relevées dans les préfectures de l'Ombella-M'Poko et la Mambéré-Kadeï. Les autres types de plancher (planches, carreaux et marbres) sont négligeables.

<u>Tableau Hab08</u>: Répartition des ménages ordinaires selon le matériau du plancher du bâtiment principal au niveau national, par région et milieu de résidence

| | | | | Matéria | u du plancher | | | |
|-------------------|-------|-----------------|----------|---------|---------------|--------|--------|-----|
| Préfecture | Total | Terre battue | Plancher | Ciment | Carreaux | Marbre | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100.0 | 82.2 | 0.4 | 11.2 | 0.8 | 0.1 | 0.6 | 4.7 |
| Ombella-M'Poko | 100.0 | 80.9 | 0.9 | 12.2 | 0.9 | 0.1 | 0.1 | 4.9 |
| Lobaye | 100.0 | 86.3 | 0.8 | 6.3 | 0.4 | 0.2 | 0.5 | 5.3 |
| Mambéré-Kadeï | 100.0 | 77.0 | 0.5 | 12.0 | 0.8 | 0.2 | 1.1 | 8.3 |
| Nana-Mambéré | 100.0 | 83.0 | 0.3 | 9.5 | 1.0 | 0.1 | 0.2 | 5.9 |
| Sangha-Mbaéré | 100.0 | 82.4 | 1.8 | 9.3 | 0.3 | 0.2 | 1.0 | 5.0 |
| Ouham-Pendé | 100.0 | 88.6 | 0.3 | 4.6 | 0.7 | 0.0 | 0.2 | 5.6 |
| Ouham | 100.0 | 93.6 | 0.1 | 1.8 | 0.6 | 0.0 | 0.3 | 3.7 |
| Kémo | 100.0 | 92.5 | 0.1 | 3.4 | 0.6 | 0.0 | 0.3 | 3.1 |
| Nana-Gribizi | 100.0 | 92.0 | 0.1 | 2.0 | 0.6 | 0.0 | 0.8 | 4.5 |
| Ouaka | 100.0 | 90.5 | 0.1 | 4.9 | 0.8 | 0.0 | 0.5 | 3.1 |
| Bamingui-Bangoran | 100.0 | 91.4 | 0.1 | 5.5 | 0.1 | 0.0 | 0.7 | 2.3 |
| Haute-Kotto | 100.0 | 87.7 | 0.1 | 7.3 | 0.2 | 0.0 | 1.2 | 3.6 |
| Vakaga | 100.0 | 90.1 | 0.1 | 2.9 | 0.4 | 0.0 | 1.6 | 4.9 |
| Basse-Kotto | 100.0 | 89.8 | 0.0 | 2.7 | 0.2 | 0.0 | 1.0 | 6.3 |
| Mbomou | 100.0 | 90.2 | 0.1 | 4.9 | 0.1 | 0.0 | 1.3 | 3.3 |
| Haut-Mbomou | 100.0 | 92.7 | 0.1 | 2.2 | 0.3 | 0.0 | 2.8 | 2.0 |
| Bangui | 100.0 | 50.5 | 0.8 | 43.4 | 2.0 | 0.0 | 0.1 | 3.2 |

En somme, l'analyse de chacune des caractéristiques des habitations en RCA révèle que les Centrafricains continuent à recourir beaucoup plus aux matériaux précaires tirés directement de la nature sans subir de transformation. Il s'agit de la terre, de la paille et du bambou.

La situation économique de plus en plus difficile de la République centrafricaine fait que depuis quelques années, la majorité de la population utilise les matériaux locaux au détriment de ceux industriels et importés (ciment, fer à béton, pointes, tôle, etc.) dont les prix sont généralement très onéreux pour la majorité des ménages, à revenu très faible.

3.1.2 Typologie des logements, nombre de pièces occupées et statut d'occupation

Dans cette partie, l'accent sera mis sur les différents types de logements, leur répartition selon les niveaux géographiques retenus et leur évolution depuis le recensement général de la population de 1975. En plus, les variables sexe du chef de ménage et taille des ménages seront croisées avec les types de logements.

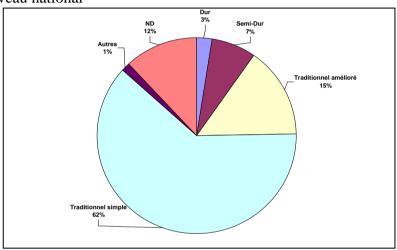
3.1.2.1 Type de logements

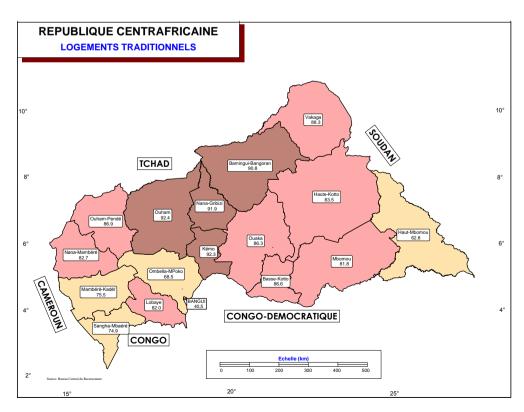
Au cours de l'opération de collecte des informations sur le terrain, quatre types de logement ont été recensés : dur, semi-dur, traditionnel amélioré et traditionnel simple.

a) Répartition des logements selon le type

En RCA, le type de logement le plus répandu est le logement traditionnel simple comme le montre le graphique Hab01. En effet, un peu plus de deux tiers de logements (62 %) sont de type traditionnel simple. Les logements traditionnels améliorés représentent 15 % et un logement sur dix est en semi-dur. Cette proportion varie en fonction du milieu de résidence. En effet, en milieu urbain on observe un équilibre entre les logements traditionnels simples (30,3 %) et traditionnels améliorés (28 %) malgré un léger écart. Les logements en semi-dur sont presque exclusivement en milieu urbain avec une proportion de 17 %. A l'opposé, en milieu rural plus de sept logements sur dix sont de type traditionnel simple contre 9 % de type traditionnel amélioré et seulement deux logements sur dix sont en semi-dur. Les logements en durs sont moins représentés.

<u>Graphique Hab01</u>: Répartition des ménages ordinaires selon le type de logement au niveau national





L'analyse au niveau régional (Tableau Hab09) précise la même tendance observée au niveau national où les logements traditionnels simple et amélioré sont majoritaires. En dehors de la région 7 (Bangui) où les logements de type traditionnel simple représentent 4 %, plus de la moitié des logements (proportion variant de 55 % à 82 %) dans les six autres régions administratives sont de type traditionnel simple. Aussi, 36% des logements traditionnels améliorés se trouvent dans la région 7 où les logements en semi-dur (27 %) et en dur (10 %) sont les plus fréquents. Les proportions des logements en durs et semi-durs sont moins représentées dans les autres régions.

<u>Tableau Hab09</u>: Répartition des ménages ordinaires selon le type de logement par région et milieu de résidence

| Marian Andrew J. | | | | Type de logeme | nt | | |
|----------------------------------|-------|------|----------|--------------------------|---------------------|--------|------|
| Milieu et région de résidence | Total | Dur | Semi-Dur | Traditionnel amélioré | Traditionnel simple | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100 | 2.6 | 7.0 | 15.2 | 62.0 | 1.3 | 11.9 |
| Milieu de résidence | | | | | | | |
| Urbain | 100 | 6.1 | 17.3 | 28.0 | 30.3 | 0.6 | 17.7 |
| Rural | 100 | 0.9 | 1.9 | 8.9 | 77.7 | 1.6 | 9.0 |
| Régions | | | | | | | |
| Région 1 | 100 | 1.8 | 6.2 | 18.6 | 55.6 | 1.5 | 16.3 |
| Région 2 | 100 | 2.2 | 6.2 | 13.1 | 64.7 | 1.9 | 11.9 |
| Région 3 | 100 | 0.6 | 2.0 | 7.5 | 81.9 | 0.5 | 7.5 |
| Région 4 | 100 | 1.3 | 2.6 | 12.2 | 76.7 | 0.8 | 6.4 |
| Région 5 | 100 | 1.2 | 3.0 | 16.6 | 69.7 | 2.4 | 7.1 |
| Région 6 | 100 | 1.5 | 3.1 | 7.2 | 74.8 | 2.1 | 11.3 |
| Région 7 | 100 | 10.2 | 26.8 | 36.4 | 4.1 | 0.8 | 21.7 |

Au niveau préfectoral (tableau Hab10), la majorité des logements est également de type traditionnel simple et amélioré, confirme la tendance observée au niveau national et régional. À l'exception de la préfecture de l'Ombella-M'Poko (49,5 %), plus de 70 % des logements dans les préfectures du Mbomou, Bamingui-Bangoran, Ouaka, Kémo, Vakaga, Ouham-Pendé, Nana-Gribizi et Ouham sont de type traditionnel simple. Dans les autres préfectures, le type de logement traditionnel simple représente 61 % à 68%. Les logements traditionnels améliorés sont nombreux dans la Haute-Kotto (18,5 %), Lobaye (18 %) et l'Ombella-M'Poko (19 %). Les logements en semi-dur sont beaucoup plus visibles dans les préfectures de l'Ombella-M'Poko (9 %) et la Mambéré-Kadeï (8 %), où les taux d'urbanisation en 2003 sont les plus importants avec respectivement 44,9 % et 37,6 %².

_

² Cf. rapport thématique dur RGPH03 sur « État de la population ».

<u>Tableau Hab10</u>: Répartition des ménages ordinaires selon le type de logement par préfecture.

| Préfectures | Type de logement | | | | | | |
|-------------------|------------------|------|----------|--------------------------|---------------------|--------|------|
| | Total | Dur | Semi-Dur | Traditionnel amélioré | Traditionnel simple | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100 | 2.6 | 7.0 | 15.2 | 62.0 | 1.3 | 11.9 |
| Ombella-M'Poko | 100 | 1.8 | 9.4 | 19.0 | 49.5 | 1.1 | 19.2 |
| Lobaye | 100 | 1.8 | 1.9 | 18.1 | 63.9 | 2.1 | 12.2 |
| Mambéré-Kadeï | 100 | 2.6 | 7.8 | 12.0 | 63.5 | 1.7 | 12.4 |
| Nana-Mambéré | 100 | 2.0 | 4.0 | 14.7 | 68.0 | 0.6 | 10.7 |
| Sangha-Mbaéré | 100 | 1.5 | 6.1 | 13.3 | 61.6 | 4.8 | 12.7 |
| Ouham-Pendé | 100 | 0.7 | 2.7 | 9.0 | 77.9 | 0.6 | 9.1 |
| Ouham | 100 | 0.5 | 1.2 | 5.5 | 86.9 | 0.4 | 5.5 |
| Kémo | 100 | 0.8 | 1.9 | 17.3 | 75.0 | 0.6 | 4.4 |
| Nana-Gribizi | 100 | 0.6 | 0.8 | 8.9 | 83.0 | 0.2 | 6.5 |
| Ouaka | 100 | 1.8 | 3.7 | 11.3 | 75.0 | 1.0 | 7.2 |
| Bamingui-Bangoran | 100 | 0.7 | 2.7 | 17.4 | 73.4 | 1.4 | 4.4 |
| Haute-Kotto | 100 | 1.4 | 3.8 | 18.5 | 65.0 | 3.3 | 8.0 |
| Vakaga | 100 | 1.3 | 1.1 | 10.6 | 77.7 | 1.4 | 7.9 |
| Basse-Kotto | 100 | 1.3 | 1.7 | 7.5 | 79.1 | 2.1 | 8.3 |
| Mbomou | 100 | 2.1 | 5.4 | 8.8 | 73.0 | 0.6 | 10.1 |
| Haut-Mbomou | 100 | 1.1 | 2.0 | 1.8 | 61.0 | 6.8 | 27.3 |
| Bangui | 100 | 10.2 | 26.8 | 36.4 | 4.1 | 0.8 | 21.7 |

La prédominance des logements de types traditionnels simples et traditionnels améliorés en RCA peut s'expliquer par la disponibilité des matériaux de construction grâce à la diversité du couvert végétal et le plus souvent non payable. Même si c'est le contraire, leurs coûts sont généralement moins onéreux. En plus, la RCA étant un pays enclavé avec un Produit Intérieur Brut par tête d'habitant de US\$ 306,2³ en 2003, il est très difficile de construire un logement décent à partir des matériaux importés tels que le ciment, les tôles, les pointes, les pots de peintures, etc. et dont les prix sont très élevés sur le marché local.

b) Évolution des différents types de logements de 1975 à 2003

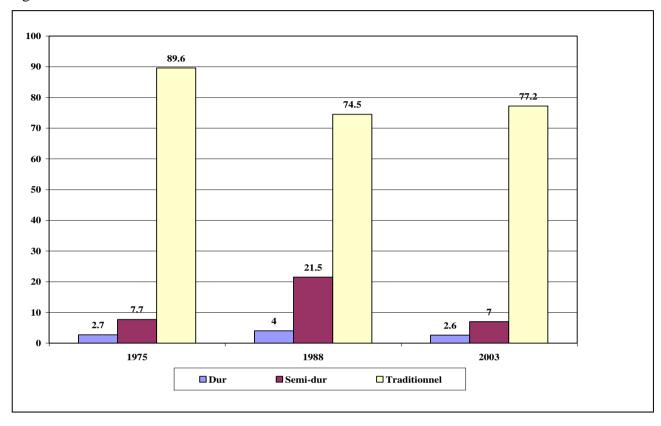
Dans le cadre de cette analyse, les logements traditionnels améliorés et simples ont été regroupés afin de permettre une bonne comparaison avec les données du RGPH03 et celles des recensements antérieurs de 1975 et 1988. Ainsi, les non déclarés (ND) soit 11,9 % en 2003 n'ont pas été pris en compte.

Il ressort des résultats observés dans le graphique ci-dessous que le logement traditionnel reste toujours dominant, bien que l'évolution des types de logements en dur, semi-dur et traditionnel s'est faite en dent de scie de 1975 à 2003. En effet, malgré la régression des logements traditionnels de 1975 (90 %) à 1988 (74,5 %), la proportion de ceux-ci a atteint 77 % en 2003. Par contre, sur la même période, les pourcentages des logements en dur et semi-dur ont d'abord augmenté de 1975 à 1988, avant d'atteindre le niveau le plus bas en 2003 (dur 2,6 % et semi-dur 7 %). En réalité cette évolution suit celle de la situation économique difficile du pays depuis près de vingt ans avec toutes les conséquences possibles sur les plans politique, économique et social.

³ <u>Source</u>: BEAC, Secrétariat Exécutif de la CEMAC, Comité de la convergence de la zone franc, septembre 2004.

19

<u>Graphique Hab02</u>: Évolution de la répartition des ménages ordinaires selon le type de logements entre 1975 et 2003



c) Type de logement selon le sexe du chef de ménage

À titre de rappel, dans cette partie les logements traditionnels simple et amélioré ont été regroupés. En République centrafricaine, quel que soit le sexe du chef de ménage les logements de type traditionnel sont dominants (Tableau Hab11). En effet, sept chefs de ménages sur dix des deux sexes (masculin ou féminin) habitent dans des logements traditionnels.

Si on définit les logements de haut standing comme étant ceux en dur et semi-dur, on peut dire qu'en RCA, les chefs de ménages hommes et femmes habitent dans des ménages de haut standing à des proportions à peu près égales (respectivement 9 et 10 %). Cette situation varie peu selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain un peu plus de la moitié des chefs de ménage des deux sexes vivent dans les logements traditionnels. En milieu rural huit chefs de ménage sur dix des deux sexes y habitent. Si on prend en compte le niveau de vie, en milieu urbain, 24% des chefs de ménages de sexe masculin contre 22% de sexe féminin vivent dans des logements de haut standing. En milieu rural, ces proportions représentent respectivement 3% (chefs de ménage hommes) et 2% (chefs de ménage femmes).

<u>Tableau Hab11</u>: Répartition des types de logements selon le sexe du chef de ménage

| Sexe du chef de | | | | Type de loger | nents | | |
|-----------------|-------|-----|----------|--------------------------|---------------------|--------|------|
| ménage | Total | Dur | Semi-dur | Traditionnel amélioré | Traditionnel simple | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100 | 2.6 | 7.0 | 15.2 | 62.0 | 1.3 | 11.9 |
| Sexe | | | | | | | |
| Masculin | 100 | 2.6 | 6.9 | 15.0 | 62.5 | 1.4 | 11.6 |
| Féminin | 100 | 2.7 | 7.5 | 15.9 | 59.8 | 0.9 | 13.1 |
| Urbain | | | | | | | |
| Ensemble | 100 | 6.1 | 17.3 | 28.0 | 30.3 | 0.6 | 17.8 |
| Masculin | 100 | 6.2 | 17.6 | 28.2 | 29.9 | 0.6 | 17.5 |
| Féminin | 100 | 5.6 | 16.2 | 27.3 | 31.7 | 0.4 | 18.8 |
| Rural | | | | | | | |
| Ensemble | 100 | 0.9 | 1.9 | 8.9 | 77.7 | 1.7 | 9.0 |
| Masculin | 100 | 0.9 | 2.0 | 9.0 | 77.3 | 1.8 | 9.0 |
| Féminin | 100 | 0.7 | 1.5 | 8.0 | 79.3 | 1.2 | 9.2 |

3.1.2.2 Nombre de pièces occupées

a) Tailles de ménages et nombre de pièces occupées

La répartition des ménages selon la taille et le nombre de pièces occupées révèle qu'en République centrafricaine, la majorité des ménages occupe les logements à deux pièces. Il résulte de cette situation une inadéquation entre les logements et la taille des ménages. En effet, environ 36 % des ménages sont constitués d'une personne, 33,5 % de deux ou trois personnes et 25,5 % de quatre à cinq personnes. Toutefois, la proportion des ménages occupant les logements de deux pièces décroît au fur et à mesure que la taille des ménages augmente.

On observe aussi que les ménages constitués de six à sept personnes (24,1 %) et de huit à neuf personnes (24,8 %) habitent beaucoup plus dans les logements de quatre pièces. Ceux de dix personnes et plus sont nombreux dans les logements de cinq pièces, soit environ 20 %.

<u>Tableau Hab12a</u>: Répartition des ménages ordinaires au niveau national selon leur taille et le nombre de pièces occupées

| Nombre de | | | ŗ | Faille du ménag | ge | | |
|--------------------------|------------|---------------|---------------|------------------------|------------------|----------------------|----------|
| pièces dans le ménage | 1 personne | 2-3 personnes | 4-5 personnes | 6-7 personnes | 8-9 personnes | 10 personnes et + | Ensemble |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| 1 pièce | 36.6 | 21.4 | 13.3 | 8.9 | 6 | 2.9 | 16.5 |
| 2 pièces | 35.8 | 33.5 | 25.5 | 18.6 | 13 | 6.3 | 25.2 |
| 3 pièces | 12.4 | 20.1 | 23 | 21.5 | 17.6 | 10.7 | 18.9 |
| 4 pièces | 6.4 | 13.1 | 20.2 | 24.1 | 24.8 | 18.7 | 17.2 |
| 5 pièces | 2.2 | 4.8 | 8.6 | 13.2 | 17.3 | 19.6 | 9.2 |
| 6 pièces | 0.7 | 1.5 | 3.1 | 5.3 | 8 | 12.6 | 4 |
| 7 pièces | 0.3 | 0.6 | 1.2 | 2.3 | 3.9 | 7.7 | 1.9 |
| 8+ pièces | 0.6 | 0.9 | 1.5 | 2.8 | 5.3 | 16.3 | 3 |
| ND | 5 | 4.1 | 3.6 | 3.3 | 4.1 | 5.2 | 4.1 |

Cette situation varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain, près de 36 % des ménages constitués d'une personne et 31 % de deux personnes vivent dans les logements de deux pièces. Par contre, les ménages de quatre à cinq personnes (24,6 %), de six à sept personnes (28,1 %) et de huit à neuf personnes (27,6 %) occupent beaucoup plus les logements à quatre pièces. Ceux de dix personnes et plus (22,6 %) habitent en majorité dans les logements de cinq pièces.

<u>Tableau Hab12b</u>: Répartition des ménages ordinaires du milieu urbain selon leur taille et le nombre de pièces occupées

| Nombre de | | | | Faille du ménag | e | | |
|--------------------------|------------|---------------|---------------|------------------------|------------------|----------------------|----------|
| pièces dans le ménage | 1 personne | 2-3 personnes | 4-5 personnes | 6-7 personnes | 8-9 personnes | 10 personnes et + | Ensemble |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| 1 pièce | 26.8 | 12.7 | 6.9 | 3.7 | 2 | 1 | 8.7 |
| 2 pièces | 35.8 | 31.2 | 21.3 | 12.6 | 7.3 | 3.2 | 19.8 |
| 3 pièces | 15.7 | 22.5 | 23.2 | 20.1 | 14.6 | 7.4 | 18.5 |
| 4 pièces | 9.7 | 17.3 | 24.6 | 28.1 | 27.6 | 18.1 | 21.3 |
| 5 pièces | 4.2 | 7.5 | 12.3 | 18.3 | 22.8 | 22.6 | 13.9 |
| 6 pièces | 1.5 | 2.5 | 4.5 | 7.4 | 10.4 | 14.6 | 6.2 |
| 7 pièces | 0.6 | 1.1 | 1.9 | 3.2 | 5.2 | 9.3 | 3.1 |
| 8+ pièces | 1.1 | 1.7 | 2.3 | 3.9 | 6.9 | 19.2 | 5 |
| ND | 4.6 | 3.5 | 3 | 2.7 | 3.2 | 4.6 | 3.5 |

En zone rurale, un peu plus de 40 % des ménages constitués d'une personne habitent dans les logements d'une pièce. Ceux de deux à trois personnes (34 %) et de quatre à cinq personnes (27,4 %) sont majoritaires dans les logements de deux pièces. Environ 22 % des ménages dont la taille varie entre six à sept personnes dorment dans les logements de trois pièces. De même, 23 % des ménages de huit à neuf personnes et 19 % des ménages de dix personnes occupent des bâtiments à quatre pièces.

<u>Tableau Hab12c</u>: Répartition des ménages ordinaires du milieu rural selon leur taille et le nombre de pièces occupées

| Nombre de | | | | Faille du ménag | e | | |
|--------------------------|------------|---------------|---------------|------------------------|------------------|----------------------|----------|
| pièces dans le ménage | 1 personne | 2-3 personnes | 4-5 personnes | 6-7 personnes | 8-9 personnes | 10 personnes et + | Ensemble |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| 1 pièce | 40.3 | 24.8 | 16.3 | 11.7 | 8.7 | 4.9 | 20.4 |
| 2 pièces | 35.9 | 34.4 | 27.4 | 21.8 | 16.7 | 9.6 | 27.8 |
| 3 pièces | 11.2 | 19.2 | 22.8 | 22.2 | 19.6 | 14.1 | 19 |
| 4 pièces | 5.1 | 11.4 | 18.1 | 21.9 | 22.8 | 19.3 | 15.2 |
| 5 pièces | 1.4 | 3.7 | 7.1 | 10.5 | 13.6 | 16.4 | 6.9 |
| 6 pièces | 0.5 | 1.1 | 2.4 | 4.2 | 6.5 | 10.5 | 2.9 |
| 7 pièces | 0.2 | 0.4 | 0.9 | 1.8 | 3 | 6.1 | 1.3 |
| 8+ pièces | 0.3 | 0.7 | 1.1 | 2.2 | 4.3 | 13.2 | 2.1 |
| ND | 5.1 | 4.3 | 3.9 | 3.7 | 4.8 | 5.9 | 4.4 |

b) Nombre moyen de personnes par pièce (taux de promiscuité)

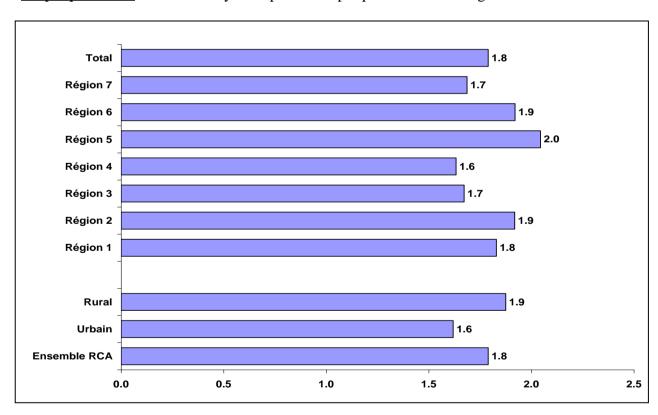
Le nombre total des bâtiments prend en compte tous ceux utilisés par le ménage et le nombre total des pièces est aussi celui de tous les bâtiments qu'occupe un ménage. En RCA, 673.204 bâtiments et 1.988.493 pièces au total ont été recensés au cours de l'opération de collecte des données. Le nombre moyen de pièces par bâtiment est donc de trois.

Les résultats bruts ont montré qu'il y a des cas où une personne occupe plusieurs pièces. Dans le calcul des indicateurs, ces cas extrêmes ont été exclus pour éviter les biais qu'ils pourraient y inclure.

En guise de rappel, la définition de pièces prend en compte non seulement les chambres à coucher, mais aussi le salon, la salle à manger quelque soit leur surface ainsi que la cuisine et le magasin habitable.

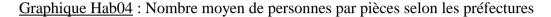
D'une manière générale, en RCA, environ deux personnes (1,8) occupent une pièce (graphique Hab03). En milieu urbain elle est de 1,6 personnes et en milieu rural 1,9 personnes. Cette situation varie peu selon la région administrative où le maximum est observé dans la Région 5 (2 personnes par pièces) et le minimum dans la région 4 avec une moyenne de 1,6 personnes par pièce.

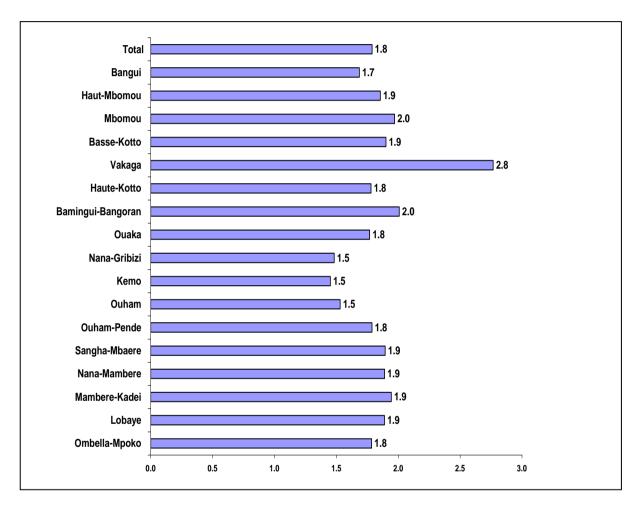
<u>Graphique Hab03</u>: Nombre moyen de personnes par pièces selon les régions



Au niveau des préfectures, le nombre moyen de personnes par pièce varie de 1,5 à 2,8 personnes (Graphique Hab04). C'est dans la préfecture de la Vakaga que le nombre moyen de personnes par pièce est le plus élevé et le minimum est enregistré dans les préfectures de la Kémo et de la Nana-Gribizi (1,5 personnes).

Le nombre moyen de personnes par pièce élevé dans la Vakaga s'expliquerait par la prédominance de la tradition musulmane caractérisée par l'existence d'une société patriarcale, c'est-à-dire une forme de société basée sur la puissance paternelle et la suprématie des hommes par rapport aux femmes. Le plus souvent, dans la concession familiale plusieurs logements sont construits pour chaque épouse avec leurs enfants respectifs. Généralement ces logements n'ont qu'une seule pièce communément appelée « Entrer-Coucher ».





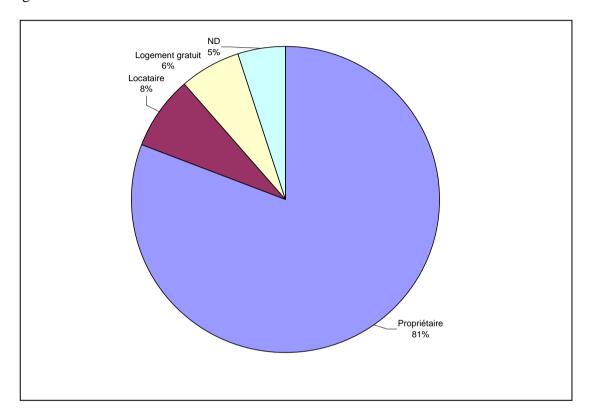
3.1.2.3 Le statut d'occupation des logements

Dans cette partie, les conditions d'habitation des ménages seront abordées par rapport au statut d'occupation des unités d'habitations. Cette approche vise à déterminer si le chef de ménage est propriétaire du logement qu'il occupe, locataire ou qu'il l'occupe gratuitement.

La situation idéale est celle où le chef de ménage est propriétaire de son propre logement. Ce qui est un indicateur important d'aisance et de stabilité résidentielle. La majorité des chefs de ménages recensés au cours du RGPH 2003 sont propriétaires des bâtiments principaux (graphique Hab04). En effet, plus de huit chefs de ménages sur dix sont propriétaires de leur logement, 8 % sont locataires et 6 % habitent gratuitement dans les

logements. Cette situation varie très peu selon le milieu de résidence (Tableau Hab12c). En milieu urbain, 68 % des chefs de ménages sont propriétaires. Les chefs de ménages locataires sont plus significativement représentés en milieu urbain avec une proportion de 19 % alors qu'en milieu rural plus de huit chefs de ménage sur dix sont propriétaires des logements.

<u>Graphique Hab05</u>: Répartition des chefs de ménages selon le statut d'occupation des logements en RCA



<u>Tableau Hab13</u>: Répartition des chefs de ménage ordinaire selon le statut d'occupation des logements par milieu région de résidence.

| Milieu et région de | | Statut d'o | ccupation du che | f de ménage | |
|---------------------|-------|--------------|------------------|------------------|-----|
| résidence | Total | Propriétaire | Locataire | Logement gratuit | ND |
| Ensemble RCA | 100 | 80.9 | 7.8 | 6.4 | 4.9 |
| Milieu de résidence | | | | | |
| Urbain | 100 | 67.8 | 19.3 | 9.0 | 3.9 |
| Rural | 100 | 87.4 | 2.1 | 5.2 | 5.3 |
| Régions | | | | | |
| Région 1 | 100 | 78.5 | 8.7 | 7.8 | 5.0 |
| Région 2 | 100 | 81.5 | 6.2 | 5.9 | 6.4 |
| Région 3 | 100 | 88.4 | 1.3 | 4.1 | 6.2 |
| Région 4 | 100 | 86.8 | 2.7 | 6.6 | 3.9 |
| Région 5 | 100 | 82.6 | 5.0 | 7.5 | 4.9 |
| Région 6 | 100 | 88.2 | 2.1 | 5.6 | 4.1 |
| Région 7 | 100 | 56.9 | 30.8 | 9.1 | 3.2 |

Au niveau régional, la tendance au niveau national où la majorité des chefs de ménages sont propriétaires se maintient. Il ressort du Tableau Hab15 que huit chefs de ménage sur dix dans les Régions 5, 4, 6 et 2 sont propriétaires des logements principaux. Par contre, 78,5 % des chefs de ménages sont propriétaires dans la Région 1 à l'exception de la Région 7 (Bangui) qui a une proportion de chefs de ménage propriétaires de 57 %. Les chefs de ménage locataires sont en nombre important dans les régions à fort taux d'urbanisation, à savoir : Région 7 (30,8 %), Région 1 (9 %) et Région 2 (6 %). Dans ces dernières régions, les proportions d'occupation gratuite des logements par les chefs de ménage sont beaucoup plus importantes : respectivement 9 %, 8 % et 6 % environ.

Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'en milieu urbain, il est difficile d'acquérir une parcelle et souvent il n'est pas facile de construire un logement compte tenu du coût élevé des matériaux de construction et la forte incidence de la pauvreté.

La même tendance se confirme lorsqu'on aborde la question au niveau des préfectures où plus de sept des chefs de ménages sur dix sont propriétaires de leur logement (Tableau Hab13). Cette situation s'accentue dans les préfectures de l'Ouham et la Vakaga (90 % chacune) et Haut-Mbomou (89 %). Le pourcentage le plus élevé des chefs de ménages locataires se trouve dans l'Ombella-M'Poko (11 %) et les logements gratuits dans les deux préfectures de la Lobaye et de la Haute-Kotto (9 %).

<u>Tableau Hab14</u>: Répartition des chefs de ménage ordinaire selon le statut d'occupation des logements par préfecture

| D /6 / | | Statut d' | occupation du c | chef de ménage | |
|-------------------|-------|--------------|-----------------|------------------|-----|
| Préfectures | Total | Propriétaire | Locataire | Logement gratuit | ND |
| Ensemble RCA | 100 | 80.9 | 7.8 | 6.4 | 4.9 |
| Ombella-M'Poko | 100 | 77.2 | 10.8 | 7.1 | 4.9 |
| Lobaye | 100 | 80.3 | 5.7 | 8.7 | 5.3 |
| Mambéré-Kadeï | 100 | 80.3 | 7.3 | 5.8 | 6.6 |
| Nana-Mambéré | 100 | 85.9 | 3.0 | 5.3 | 5.8 |
| Sangha-Mbaéré | 100 | 76.3 | 9.7 | 7.7 | 6.3 |
| Ouham-Pendé | 100 | 87.1 | 1.5 | 3.8 | 7.6 |
| Ouham | 100 | 90.1 | 1.1 | 4.5 | 4.3 |
| Kémo | 100 | 86.9 | 2.8 | 7.3 | 3.0 |
| Nana-Gribizi | 100 | 88.3 | 1.5 | 5.2 | 5.0 |
| Ouaka | 100 | 86.1 | 3.2 | 6.9 | 3.8 |
| Bamingui-Bangoran | 100 | 85.8 | 2.6 | 8.2 | 3.4 |
| Haute-Kotto | 100 | 78.4 | 8.0 | 8.7 | 4.9 |
| Vakaga | 100 | 89.9 | 0.2 | 3.3 | 6.6 |
| Basse-Kotto | 100 | 88.4 | 1.6 | 5.5 | 4.5 |
| Mbomou | 100 | 87.8 | 2.8 | 5.7 | 3.7 |
| Haut-Mbomou | 100 | 88.9 | 2.1 | 5.7 | 3.3 |
| Bangui | 100 | 56.9 | 30.8 | 9.1 | 3.2 |

L'évolution des statuts d'occupation des logements telle que indiquée dans le graphique ci-dessous, montre qu'entre les deux opérations de 1988 et 2003, l'effectif des chefs de ménages propriétaires a augmenté de 78,5 % en 1988 pour atteindre 90 % en 2003. Si au cours de la même période l'effectif des locataires a diminué de 20 % à 8 %, celui des

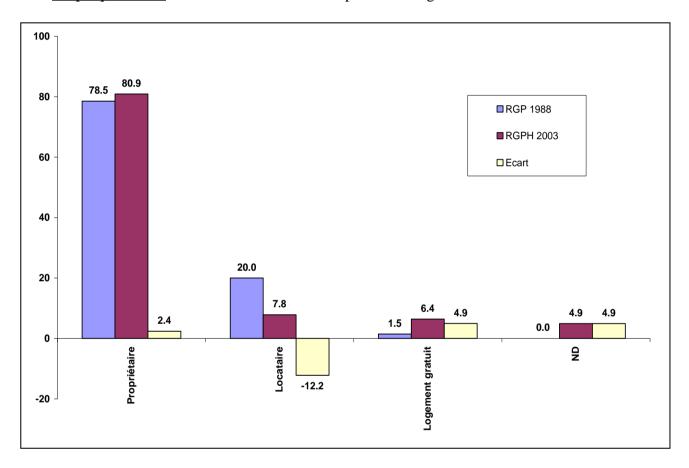
-

⁴ Il s'agit ici des logements gratuits.

chefs de ménage qui occupent les logements d'une manière gratuite a plutôt quadruplé de 1,5 % à 6 %.

Cette tendance peut s'expliquer par le fait que les ménages ont de plus en plus tendance à rechercher une stabilité résidentielle en étant propriétaires de leur logement. Par contre, la baisse de la proportion des chefs de ménages locataires (un écart de –12,2 %), s'expliquerai par les difficultés économiques du pays depuis 1990. En effet, durant cette période il devient de plus en plus difficiles aux locataires de s'acquitter de leur loyer. Ainsi, la solidarité s'est développé et explique l'augmentation d'occupation des logements d'une manière gratuite.

Graphique Hab06: Évolution du statut d'occupation des logements de 1988 à 2003



a) Statut d'occupation par type de logement et le sexe du Chef Ménage

Selon les résultats du tableau Hab17 ci-dessous, les chefs de ménage propriétaires des bâtiments principaux sont toujours en nombre important quel que soit leur sexe. En effet, sept chefs de ménage de sexe masculin sur dix sont propriétaires de leur logement de type traditionnel simple alors que six chefs de ménages du sexe féminin sur dix vivent dans les mêmes conditions. Les chefs de ménage femmes sont propriétaires des logements traditionnels améliorés (15 %), en dur (2 %) et semi-dur (6 %) sont dominants.

Cette situation n'est pas semblable selon que les chefs de ménages sont locataires ou occupent gratuitement le logement. En fait, si les chefs de ménages locataires de sexe féminin (24 %) habitent beaucoup plus dans les logements traditionnels simples, par

contre 32 % qui sont des chefs de ménage hommes locataires vivent plus dans les logements traditionnels améliorés, 20 % dans les semi-durs et 7 % dans les logements en dur

En ce qui concerne les logements gratuits, la moitié des chefs de ménage de sexe féminin habitent dans un logement traditionnel simple. Ceux de sexe masculin vivent beaucoup plus dans les logements traditionnels améliorés (21 %), les semi-durs (14 %) et les durs (11 %).

La prédominance des femmes chefs de ménages locataires et celles qui habitent gratuitement et surtout dans les logements traditionnels simples s'expliquerait par les conditions de vie difficiles de celles-ci dans la société centrafricaine. Elles sont très souvent abandonnées avec les enfants par leurs époux et sont contraintes de louer ou de se faire héberger d'une manière gratuite par un proche parent.

<u>Tableau Hab15</u>: Répartition des statuts d'occupation par type de logement et le sexe du chef de ménage au niveau national

| Statut d'accumation du | | | | Type de logeme | ent | | |
|---------------------------------------|-------|------|----------|------------------------|---------------------|--------|------|
| Statut d'occupation du chef de ménage | Total | Dur | Semi-Dur | Traditionnel améliorée | Traditionnel simple | Autres | ND |
| Ensemble Statut | | | | | - | | |
| 2 sexes | 100 | 2.7 | 7.2 | 15.7 | 63.2 | 1.3 | 10.0 |
| Masculin | 100 | 2.6 | 7.1 | 15.5 | 63.7 | 1.4 | 9.8 |
| Féminin | 100 | 2.8 | 7.8 | 16.5 | 61.1 | 0.9 | 10.9 |
| Propriétaire | | | | | | | |
| 2 sexes | 100 | 1.7 | 5.5 | 13.8 | 68.9 | 1.3 | 8.7 |
| Masculin | 100 | 1.6 | 5.3 | 13.5 | 69.6 | 1.4 | 8.5 |
| Féminin | 100 | 2.2 | 6.4 | 14.7 | 66.2 | 0.9 | 9.6 |
| Locataire | | | | | | | |
| 2 sexes | 100 | 6.8 | 19.9 | 31.7 | 21.4 | 0.6 | 19.6 |
| Masculin | 100 | 6.9 | 20.3 | 32.1 | 20.7 | 0.6 | 19.3 |
| Féminin | 100 | 6.6 | 18.6 | 30.1 | 23.6 | 0.4 | 20.7 |
| Logement gratuit | | | | | | | |
| 2 sexes | 100 | 9.4 | 13.1 | 20.4 | 41.5 | 1.3 | 14.2 |
| Masculin | 100 | 11.0 | 14.3 | 20.7 | 38.1 | 1.4 | 14.5 |
| Féminin | 100 | 4.7 | 9.8 | 19.6 | 51.6 | 1.0 | 13.3 |
| ND | | | | | | | |
| 2 sexes | 100 | 1.2 | 2.9 | 6.2 | 38.6 | 1.5 | 49.5 |
| Masculin | 100 | 1.2 | 2.9 | 6.4 | 39.3 | 1.7 | 48.6 |
| Féminin | 100 | 1.2 | 3.0 | 5.6 | 36.2 | 1.1 | 52.9 |

3.2 ÉQUIPEMENTS DES LOGEMENTS

Pour mieux se développer et s'épanouir, un corps sain a besoin nécessairement d'un environnement sain. C'est dans ce cadre que le présent chapitre analyse les équipements des logements des ménages, à savoir : les sources d'approvisionnement en eau ; les lieux d'aisance et les sources d'énergie pour l'éclairage et la cuisson.

3.2.1 Approvisionnement en eau de boisson des ménages

L'une des préoccupations journalières des ménages est la satisfaction des besoins vitaux notamment l'eau. Lors de l'opération de la collecte des données du RGPH 2003, douze principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages avaient été identifiées : eau du robinet dans le logement, eau du robinet dans la cour, borne fontaine/kiosque, puits à pompe/forage, puits protégés, sources protégées, eau de pluie, eau en bouteille, puits non protégés, source non protégée, mare/fleuve/cours d'eau et camion citerne/vendeur d'eau.

Le manuel de l'agent recenseur n'a pas défini le concept d'eau potable. Toutefois, afin de permettre des comparaisons au niveau international et par souci de satisfaire des besoins exprimés sur le plan national, deux indicateurs ont été calculés en utilisant les informations recueillies lors de l'enquête MICS 2000 en RCA. Il s'agit de :

<u>Eau salubre</u>: Définie dans le cadre de l'enquête MICS sur le plan mondial, elle provient du robinet, de la borne fontaine, du forage (pompe hydraulique), d'une source aménagée, du puits protégé et de la pluie.

<u>Eau potable</u>: Définie sur le plan national, elle provient du robinet, de la borne fontaine, du forage (pompe hydraulique), l'eau en bouteille et d'une source aménagée. L'eau provenant des puits et l'eau de pluie est exclue⁵. Au cours du Recensement Général de la Population de 1988, elle était constituée de l'eau courante, l'eau de la borne fontaine et du forage.

3.2.1.1 Principales sources d'approvisionnement en eau de boisson

La majorité des ménages en République centrafricaine consomme principalement l'eau provenant des forages, des sources non protégées, des puits protégés, des bornes fontaine/kiosque et dans une certaine mesure les sources protégées et les puits non protégés (tableau Hab18). En effet, 23 % des ménages centrafricains s'approvisionnent en eau de boisson qui provient des forages et des sources non protégées. Cette proportion varie sensiblement selon le milieu de résidence. En milieu urbain, les ménages consomment plus l'eau des puits protégés (24 %) et des bornes fontaines ou kiosques (37 %). En milieu rural, la majorité des ménages s'approvisionnent en eau de boisson provenant des forages ou puits à pompe (29 %) et des sources non protégées (32 %).

_

⁵ **RGP 1988**, Volume II, Rapport d'Analyse, TOME 111, 22 P; P 9; novembre 1994.

<u>Tableau Hab16</u>: Répartition des ménages ordinaires selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson au niveau national et par région

| Principal mode | | milieu de résidence | | | | | Région | | | |
|---------------------------------|-----------------|------------------------|-------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| d'approvisionnement en eau | Ensemble RCA | Urbain | Rural | Région 1 | Région 2 | Région 3 | Région 4 | Région 5 | Région 6 | Région 7 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Eau du robinet dans le logement | 0.7 | 2.0 | 0.0 | 0.3 | 0.4 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 4.2 |
| Eau du robinet dans la cours | 1.1 | 3.2 | 0.1 | 0.6 | 1.3 | 0.1 | 0.3 | 0.3 | 0.0 | 5.6 |
| Borne fontaine/Kiosque | 12.8 | 36.7 | 0.9 | 5.5 | 12.0 | 1.9 | 2.3 | 4.2 | 0.1 | 67.1 |
| Puits à pompe/Forage | 23.4 | 11.4 | 29.3 | 30.2 | 9.9 | 57.3 | 26.8 | 10.9 | 5.3 | 0.9 |
| Puits protégés | 13.4 | 24.4 | 8.0 | 18.7 | 8.9 | 8.5 | 16.9 | 30.8 | 8.6 | 14.8 |
| Sources protégés | 8.9 | 6.2 | 10.3 | 7.3 | 15.3 | 4.3 | 14.7 | 2.5 | 14.1 | 0.4 |
| Eau de pluie | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.1 | 1.3 | 0.2 | 0.1 |
| Eau en bouteille | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| Puits non protégés | 6.5 | 4.8 | 7.4 | 6.8 | 2.6 | 6.2 | 6.6 | 27.2 | 8.8 | 1.7 |
| Sources non protégés | 22.9 | 5.2 | 31.7 | 20.2 | 33.9 | 10.8 | 25.8 | 8.4 | 54.4 | 0.2 |
| Mare/Fleuve/Cours d'eau | 5.6 | 0.7 | 8.0 | 5.4 | 9.5 | 6.7 | 2.5 | 10.6 | 5.6 | 0.1 |
| Citerne/Camion/Vendeur d'eau | 0.1 | 0.3 | 0.0 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 0.2 |
| Autres | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 |
| ND | 4.1 | 4.7 | 3.9 | 4.3 | 5.7 | 3.9 | 3.6 | 3.6 | 2.7 | 4.5 |
| Les différents types | | | | | | | | | | |
| d'eau | | | | | | | | | | |
| Salubre* | 60.6 | 84.3 | 48.8 | 63.0 | 48.0 | 72.3 | 61.2 | 50.0 | 28.2 | 93.1 |
| Potable** | 47.0 | 59.7 | 40.7 | 44.0 | 39.0 | 63.7 | 44.4 | 18.1 | 19.5 | 78.2 |

^{* &}lt;u>Eau salubre</u>: Robinet, borne fontaine, forage/pompe hydraulique, source aménagée, puits protégés et pluie

La situation au niveau régional se présente comme suit. Premièrement, plus de la moitié des ménages consomment l'eau des forages dans la Région 3, des sources non protégées dans la Région 6 et des kiosques à bornes fontaines dans la Région 7(Bangui). Deuxièmement, La plupart des ménages des Régions 1 et 4 s'approvisionnent en eau de boisson provenant des forages et des sources non aménagées. En effet dans la Région 1, environ 20 % des ménages boivent l'eau des sources non protégées et 30 % de ceux-ci utilisent l'eau des forages. Ces proportions représentent respectivement 26 % et 27 % dans la Région 4. Enfin, 34 % des ménages dans la Région 2 utilisent très souvent de l'eau provenant des sources non protégées et 15 % consomment de l'eau des sources protégées. Par contre, les ménages de la Région 5 utilisent comme eau de boisson celle qui provient des puits protégés (31 %) et des puits non protégés (27 %). La proportion importante des ménages qui s'approvisionnent en eau de boisson à partir des puits à pompe ou forage dans la région administrative 3 par rapport aux autres régions, s'explique par le fait que de nombreux projets interviennent dans cette zone pour réaliser des forages en fonction de l'effectif de la population des villages très souvent regroupés. On peut citer, entre autres, le GTZ et l'UNICEF.

^{**} Eau potable: Robinet, borne fontaine, forage/pompe hydraulique, source aménagée et eau en bouteille

En ce qui concerne l'eau salubre, 60 % des ménages en Centrafrique la consomment. En milieu urbain 84 % des ménages s'approvisionnent en eau de boisson salubre contre 49 % en milieu rural. Plus de la moitié des ménages dans les Régions 1, 3, 4, 5, et 7 (Bangui). Dans cette dernière la proportion atteint 93 %.

Pour le type d'eau potable, moins de la moitié de ménages en Centrafrique le consomment. Cette proportion varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain, 60 % des ménages sont concernés et en milieu rural 41 %. Au niveau régional, les Régions 3 (64 %) et 7 (78 %) ont des proportions de ménages plus élevées que la moyenne nationale (47 %). Moins de la moitié des ménages dans les autres régions consomment l'eau potable.

Dans les préfectures, on retrouve la même tendance observée au niveau national avec toutefois une grande variabilité des principales sources d'approvisionnement en eau de boisson selon les préfectures. Il ressort en effet du tableau Hab19 que les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson dans les différentes préfectures sont : les forages, les puits protégés, les sources non protégées et dans une certaine proportion les sources protégées et les puits non protégés.

Plus de la moitié des ménages a pour principales sources d'approvisionnement en eau de boisson provenant des forages dans les préfectures de la Nana-Gribizi, Ouham et Ouham-Pendé. Par contre, 67 % des ménages utilisent l'eau des sources non protégées dans la Basse-Kotto et la moitié des ménages s'approvisionnent à partir des puits non protégés dans la Vakaga. Dans la Haute-Kotto, 45,5 % des ménages consomment de l'eau des puits protégés.

Par contre, 20 % des ménages de la Ouaka et 19 % de la Sangha-Mbaéré consomment plus l'eau des sources aménagées. Dans la Bamingui-Bangoran et la Mambéré-Kadeï respectivement 17 % et 22 % s'approvisionnent en eau de boisson à partir des bornes fontaines (kiosques). Cependant, l'eau qui provient des mares et cours d'eau continue d'être consommée par 10 % à 13 % des ménages dans la Vakaga, le Haut-Mbomou, la Haute-Kotto, la Nana-Mambéré et la Sangha-Mbaéré.

Dans ce dernier cas, la prédominance du type d'eau (mare, cours d'eau) se justifie par le fait que ces préfectures sont sillonnées par des cours d'eau importants, à savoir : l'Oubangui, la Kotto, la Mambéré et la Sangha. En outre, dans les préfectures de la Nana-Gribizi, l'Ouham et l'Ouham-Pendé, la prédominance de l'approvisionnement en eau de boisson provenant des forages résulte des actions de l'UNICEF et de la GTZ (Coopération Allemande) dans cette zone. Enfin, dans la Bamingui-Bangoran et Mambéré-Kadeï, la proportion importante des ménages qui consomment l'eau des bornes fontaines s'explique par la présence des installations de la SODECA (Société de Distribution d'Eau en Centrafrique) encore fonctionnelles dans lesdites préfectures.

<u>Tableau Hab17</u>: Répartition des ménages ordinaires selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson au niveau national et par préfecture

100

Bangui

4.2

5.6

67.1

0.9

14.8

0.4

0.1

0.1

1.7

0.2

0.1

0.2

0.1

4.5

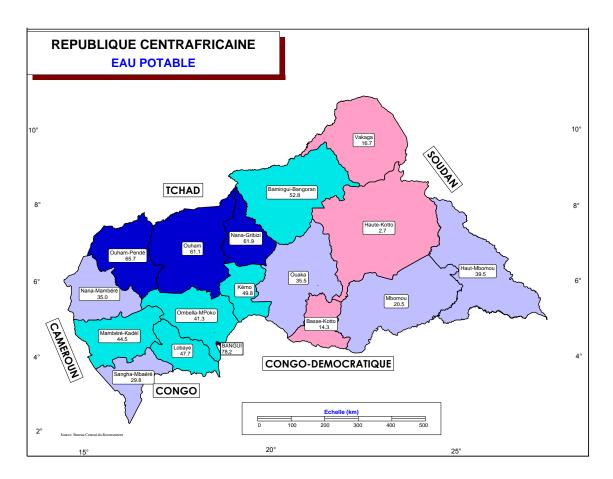
| | | | | | | Princip | oal mode d | l'approv | isionnen | nent en ea | u | | | | |
|-------------------|-------|---|---------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|------------------------|---------------------------|--------------------|-----------------------------|-------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|---|--------|-----|
| Préfectures | Total | Eau du robinet dans le loge- ment | Eau du robinet dans la cours | Borne fontaine/ Kiosque | Puits à pompe/ Forage | Puits proté- gés | Sources proté- gées | Eau de pluie | Eau en bou- teille | Puits non proté- gés | Sources non proté- gées | Mare/ Fleuve/ Cours d'eau | Citerne/Ca mion/ Vendeur d'eau | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100 | 0.7 | 1.1 | 12.8 | 23.4 | 13.4 | 8.9 | 0.3 | 0.1 | 6.5 | 22.9 | 5.6 | 0.1 | 0.1 | 4.1 |
| Ombella-Mpoko | 100 | 0.5 | 0.7 | 8.6 | 24.4 | 26.5 | 7.1 | 0.3 | 0.1 | 8.2 | 13.9 | 4.7 | 0.3 | 0.1 | 4.6 |
| Lobaye | 100 | 0.0 | 0.5 | 1.2 | 38.3 | 7.9 | 7.5 | 0.6 | 0.1 | 4.7 | 28.8 | 6.4 | 0.0 | 0.0 | 3.9 |
| Mambéré-Kadéï | 100 | 0.6 | 2.0 | 21.7 | 7.3 | 2.2 | 12.8 | 0.3 | 0.2 | 1.9 | 38.0 | 7.0 | 0.2 | 0.0 | 5.9 |
| Nana-Mambéré | 100 | 0.3 | 0.8 | 1.4 | 14.9 | 12.4 | 17.5 | 0.5 | 0.2 | 2.8 | 32.4 | 11.2 | 0.0 | 0.0 | 5.7 |
| Sangha-Mbaéré | 100 | 0.1 | 0.1 | 3.4 | 7.6 | 22.8 | 18.6 | 0.1 | 0.1 | 4.2 | 24.1 | 13.6 | 0.1 | 0.2 | 5.1 |
| Ouham-Péndé | 100 | 0.0 | 0.1 | 2.9 | 58.0 | 7.1 | 4.5 | 0.3 | 0.1 | 4.2 | 10.5 | 7.4 | 0.0 | 0.0 | 4.7 |
| Ouham | 100 | 0.0 | 0.0 | 0.6 | 56.3 | 10.2 | 4.1 | 0.2 | 0.1 | 8.7 | 11.1 | 5.8 | 0.0 | 0.0 | 2.9 |
| Kémo | 100 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 39.9 | 17.3 | 9.7 | 0.1 | 0.1 | 10.2 | 18.5 | 1.3 | 0.0 | 0.0 | 2.9 |
| Nana-Grébizi | 100 | 0.0 | 0.0 | 1.6 | 54.6 | 7.2 | 5.5 | 0.1 | 0.1 | 9.7 | 15.4 | 1.4 | 0.1 | 0.0 | 4.3 |
| Ouaka | 100 | 0.1 | 0.6 | 3.5 | 10.6 | 20.4 | 20.3 | 0.1 | 0.3 | 3.9 | 32.9 | 3.5 | 0.0 | 0.1 | 3.7 |
| Bamingui-Bangoran | 100 | 0.2 | 0.9 | 16.7 | 30.2 | 10.4 | 4.7 | 0.0 | 0.0 | 14.8 | 8.2 | 11.4 | 0.0 | 0.0 | 2.5 |
| Haute-Kotto | 100 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 45.5 | 2.5 | 2.1 | 0.1 | 23.6 | 11.6 | 10.6 | 0.0 | 0.0 | 4.0 |
| Vakaga | 100 | 0.0 | 0.3 | 0.1 | 16.2 | 16.7 | 0.1 | 0.7 | 0.1 | 51.4 | 0.4 | 9.9 | 0.0 | 0.2 | 4.0 |
| Basse-Kotto | 100 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 1.5 | 3.8 | 12.6 | 0.2 | 0.1 | 6.9 | 66.9 | 4.2 | 0.3 | 0.0 | 3.3 |
| Mbomou | 100 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 2.5 | 18.0 | 17.9 | 0.3 | 0.0 | 12.0 | 41.1 | 6.2 | 0.0 | 0.0 | 1.9 |
| Haut-Mbomou | 100 | 0.0 | 0.0 | 0.3 | 29.7 | 1.8 | 9.5 | 0.1 | 0.0 | 7.8 | 38.5 | 10.2 | 0.0 | 0.0 | 1.9 |

Par rapport à l'eau salubre, plus de sept ménages sur dix la consomment dans les préfectures de l'Ouham-Pendé, Ouham, et la Nana-Gribizi. Ces proportions atteignent 50 % à 68 % dans la Haute-Kotto, Sangha-Mbaéré, Ouaka, Lobaye, Bamingui-Bangoran, Kémo et Ombella-M'Poko. Dans les autres préfectures moins de la moitié des ménages s'approvisionnent en eau de boisson salubre.

En matière d'eau potable, plus de la moitié des ménages dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, l'Ouham, la Nana-Gribizi et l'Ouham-Pendé la consomment. Dans le reste des préfectures, moins de la moitié des ménages s'approvisionnent en eau de boisson potable avec un minimum remarquable de 2,7 % des ménages dans la préfecture de la Haute-Kotto.

<u>Tableau Hab18</u>: Répartition des types d'eau salubre et potable par préfecture

| D. /6. / | Les différen | ts types d'eau |
|----------------|--------------|----------------|
| Préfectures | Salubre | Potable |
| Ensemble RCA | 60.6 | 47.0 |
| Ombella-M'Poko | 68.0 | 41.3 |
| Lobaye | 56.1 | 47.7 |
| Mambéré-Kadeï | 46.8 | 44.5 |
| Nana-Mambéré | 47.7 | 35.0 |
| Sangha-Mbaéré | 52.7 | 29.8 |
| Ouham-Pendé | 73.0 | 65.7 |
| Ouham | 71.4 | 61.1 |
| Kémo | 67.0 | 49.8 |
| Nana-Gribizi | 69.1 | 61.9 |
| Ouaka | 55.7 | 35.5 |
| Bamingui-Bang, | 63.2 | 52.8 |
| Haute-Kotto | 50.1 | 2.7 |
| Vakaga | 34.0 | 16.7 |
| Basse-Kotto | 18.2 | 14.3 |
| Mbomou | 38.8 | 20.5 |
| Haut-Mbomou | 41.4 | 39.5 |



3.2.1.2 Évolution de la consommation de l'eau de boisson potable de 1988 à 2003

Compte tenu de l'importance que revêt la consommation de l'eau potable, il est nécessaire et important d'analyser l'évolution de celle-ci depuis le recensement de la population de 1988 à celui de 2003. Le fait de comparer les résultats du recensement de 1988 à ceux de 2003 permet d'apprécier les progrès accomplis en matière d'accessibilité des ménages à une eau de boisson potable. Il est à rappeler qu'au recensement 1988, elle était constituée de l'eau courante, l'eau de la borne fontaine et du forage. Dans le but de faciliter la mesure des progrès accomplis entre les deux recensements au niveau national et selon le milieu de résidence la préfecture, le même type d'indicateurs obtenu au RGP88 a été calculé à partir des données du RGPH03.

Au niveau national, selon le premier cas où les indicateurs identiques d'eau potable du RGP88 ont été calculés en 2003 (Tableau Hab21), l'approvisionnement des ménages en eau de boisson potable a régressé avec un écart de négatif de -3,1 %.

Par contre au niveau préfectoral, l'on relève une croissance de la consommation d'eau potable dans treize (13) préfectures sur dix sept (17). Les écarts les plus élevés sont observés dans l'Ouham (28 %), la Lobaye (31 %), Bangui (37 %) et l'Ouham-Péndé (43,5 %). Cependant cette consommation a plutôt baissé dans la Sangha-Mbaéré (-6 %), la Basse-Kotto (-5 %), le Mbomou (-4%) et la Haute-Kotto (-1%). Cela peut s'expliquer par la différence entre les définitions de l'eau potable en 1988 et en 2003, notamment les variables qui les constituent.

<u>Tableau Hab19</u>: Évolution de l'effectif des ménages qui s'approvisionnent en eau de boisson potable par préfecture entre 1988 à 2003 (indicateur calculé de manière identique entre les deux recensements de 1988 et de 2003)

| Préfectures | RGP 1988 | RGPH 2003 | Écart entre 1988 et 2003 |
|-------------------|----------|-----------|--------------------------|
| Ensemble RCA | 41.0 | 37.9 | -3.1 |
| Ombella-Mpoko | 7.3 | 34.1 | 26.8 |
| Lobaye | 9 | 40.0 | 31.0 |
| Mambéré-Kadéï | 28.7 | 31.6 | 2.9 |
| Nana-Mambéré | 8.1 | 17.3 | 9.2 |
| Sangha-Mbaéré | 16.8 | 11.2 | -5.6 |
| Ouham-Péndé | 17.6 | 61.1 | 43.5 |
| Ouham | 28.6 | 57.0 | 28.4 |
| Kémo | 23.2 | 40.0 | 16.8 |
| Nana-Grébizi | 33.2 | 56.3 | 23.1 |
| Ouaka | 12.6 | 14.8 | 2.2 |
| Bamingui-Bangoran | 23.6 | 48.0 | 24.4 |
| Haute-Kotto | 1.2 | 0.1 | -1.1 |
| Vakaga | 1.2 | 16.6 | 15.4 |
| Basse-Kotto | 6.8 | 1.6 | -5.2 |
| Mbomou | 6.5 | 2.6 | -3.9 |
| Haut-Mbomou | 2.3 | 30.0 | 27.7 |
| Bangui | 41 | 77.8 | 36.8 |

Dans le second cas où l'on compare les indicateurs en tenant compte de la définition de l'eau potable au RGP88 et celle retenue au RGPHe03, la consommation a augmenté dans toutes les préfectures (tableau eHab22). Les écarts les plus élevés sont notés dans les préfectures de Bamingui-Bangoran (+29 %), l'Ouham (+32,5 %), le Haut-Mbomou et Bangui (+37 %), la Lobaye (+39 %) et l'Ouham-Pendé (+48 %). Ces préfectures se situent dans les zones d'intervention de l'UNICEF, de la GTZ, du PDRN (Projet de Développement des Régions Nord) du PNUD (Programmes des Nations Unies pour le Développement) qui s'attellent à creuser des puits à pompe (forage) afin d'assurer l'approvisionnement des ménages en eau potable.

<u>Tableau Hab20</u>: Évolution de l'effectif des ménages qui s'approvisionnent en eau de boisson potable par préfecture entre 1988 à 2003 (indicateur calculé en fonction de la définition retenue par chaque recensement)

| Préfectures | RGP 1988 | RGPH 2003 | Écart entre 1988 et 2003 |
|-------------------|----------|-----------|--------------------------|
| Ensemble RCA | 41.0 | 47.0 | 6.0 |
| Ombella-M'Poko | 7.3 | 41.3 | 34.0 |
| Lobaye | 9 | 47.7 | 38.7 |
| Mambéré-Kadeï | 28.7 | 44.5 | 15.8 |
| Nana-Mambéré | 8.1 | 35.0 | 26.9 |
| Sangha-Mbaéré | 16.8 | 29.8 | 13.0 |
| Ouham-Pendé | 17.6 | 65.7 | 48.1 |
| Ouham | 28.6 | 61.1 | 32.5 |
| Kémo | 23.2 | 49.8 | 26.6 |
| Nana-Gribizi | 33.2 | 61.9 | 28.7 |
| Ouaka | 12.6 | 35.5 | 22.9 |
| Bamingui-Bangoran | 23.6 | 52.8 | 29.2 |
| Haute-Kotto | 1.2 | 2.7 | 1.5 |
| Vakaga | 1.2 | 16.7 | 15.5 |
| Basse-Kotto | 6.8 | 14.3 | 7.5 |
| Mbomou | 6.5 | 20.5 | 14.0 |
| Haut-Mbomou | 2.3 | 39.5 | 37.2 |
| Bangui | 41 | 78.2 | 37.2 |

3.2.1.3 Mode d'approvisionnement en eau de boisson selon le niveau d'instruction du chef de ménage

En République centrafricaine, les principaux modes d'approvisionnement en eau de boisson les plus fréquents des chefs de ménages non instruits sont la source non protégée (27 %) et les puits à pompe ou forage (26 %). Il en est de même de ceux du niveau primaire où 25 % utilisent l'eau de la source non protégée et 23% les puits à pompe ou forage. Quant aux chefs de ménage du niveau secondaire (28 %) et supérieur (45 %), ils s'approvisionnent fréquemment en eau de boisson à partir des bornes fontaines et kiosques. Ces proportions varient selon les milieux de résidence.

<u>Tableau Hab21</u>: Répartition des ménages ordinaires par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le niveau d'instruction du chef de ménage au niveau national

| Principale source en eau de | | | Niveau d'ins | struction du che | f de ménage | | |
|---------------------------------|----------|----------------|--------------|------------------|-------------|--------|-------|
| boisson | Ensemble | Sans niveau | Primaire | Secondaire | Supérieur | Autres | ND |
| Total | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |
| Eau du robinet dans le logement | 0.7 | 0.2 | 0.2 | 1.5 | 10.2 | 5.4 | 0.8 |
| Eau du robinet dans la cours | 1.1 | 0.4 | 0.6 | 2.6 | 9.5 | 6.9 | 1.1 |
| Borne fontaine/Kiosque | 12.8 | 6.2 | 10.9 | 27.9 | 45.0 | 31.4 | 9.8 |
| Puits/pompe/Forage | 23.4 | 25.7 | 23.4 | 19.8 | 8.4 | 14.5 | 23.2 |
| Puits protégés | 13.4 | 11.4 | 13.9 | 17.8 | 14.0 | 13.8 | 11.3 |
| Sources protégées | 8.9 | 9.6 | 10.1 | 6.4 | 2.0 | 3.4 | 9.0 |
| Eau de pluie | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.1 | 0.5 | 0.6 |
| Eau en bouteille | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.1 |
| Puits non protégés | 6.5 | 7.3 | 6.8 | 5.0 | 1.9 | 5.5 | 6.5 |
| Source non protégée | 22.9 | 27.4 | 25.0 | 12.0 | 2.6 | 10.0 | 23.1 |
| Mare, Fleuve/Cours d'eau | 5.6 | 7.5 | 4.9 | 2.2 | 0.4 | 1.7 | 7.0 |
| Camion citerne/Vendeur d'eau | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.1 |
| Autres | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| ND | 4.1 | 3.9 | 3.7 | 4.1 | 5.2 | 6.5 | 7.4 |

En milieu urbain, on observe une amélioration par rapport aux principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des chefs de ménages non instruits et ceux du niveau primaire (tableau Hab22). En effet, environ 27 % des chefs de ménages sans niveau s'approvisionnent en eau de boisson de la borne fontaine/kiosque et 26 % des puits protégés. Ceux du niveau primaire consomment les mêmes types d'eau avec respectivement une proportion de 34 % et 27 %. Respectivement 46 % et la moitié des chefs de ménages du niveau secondaire et du niveau supérieur consomment toujours l'eau des bornes fontaines.

D'après les résultats du tableau Hab23, en milieu rural, quel que soit le niveau d'instruction du chef de ménage, les sources d'eau de boisson les plus fréquentes sont les puits à pompe (forage), les sources non protégées et dans une certaine mesure les sources protégées, les cours d'eau (la mare). En effet, les proportions des chefs de ménage non instruits qui s'approvisionnent en eau de boisson provenant des sources non protégées représentent 32 % et les forages 28 %. Ceux du niveau primaire représentent respectivement 33 % et 28,5 %. Un quart des chefs de ménage qui ont le niveau du secondaire consomment l'eau qui provient des sources non protégées et 36 % de celle des puits à pompe. La proportion des chefs de ménage du niveau supérieur qui consomment l'eau des sources non protégées est de 18 % et celle du forage 42 %. Il ressort des données observées dans le Tableau Hab23 que la consommation d'eau qui provient des puits à pompe (forage) s'accroît lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage augmente.

<u>Tableau Hab22</u>: Répartition des ménages ordinaires par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le niveau d'instruction du chef de ménage en milieu urbain

| Principale source en eau de | | | Niveau d'ins | struction du che | f de ménage | | |
|---------------------------------|----------|----------------|--------------|------------------|-------------|--------|-------|
| boisson | Ensemble | Sans niveau | Primaire | Secondaire | Supérieur | Autres | ND |
| Total | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |
| Eau du robinet dans le logement | 2.0 | 0.7 | 0.7 | 2.5 | 11.2 | 7.3 | 2.7 |
| Eau du robinet dans la cours | 3.2 | 1.9 | 1.8 | 4.2 | 10.5 | 9.7 | 3.7 |
| Borne fontaine/Kiosque | 36.7 | 26.6 | 33.7 | 45.7 | 49.9 | 45.0 | 32.3 |
| Puits/pompe/Forage | 11.4 | 15.7 | 11.8 | 8.8 | 4.6 | 4.7 | 12.3 |
| Puits protégés | 24.4 | 26.4 | 26.6 | 22.9 | 14.0 | 16.6 | 22.7 |
| Sources protégées | 6.2 | 8.6 | 7.7 | 3.9 | 1.2 | 1.5 | 6.0 |
| Eau de pluie | 0.3 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.1 | 0.6 | 0.8 |
| Eau en bouteille | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.4 | 0.1 |
| Puits non protégés | 4.8 | 6.1 | 5.5 | 3.5 | 1.4 | 4.9 | 5.6 |
| Source non protégée | 5.2 | 7.6 | 6.5 | 3.0 | 0.9 | 1.3 | 4.9 |
| Mare, Fleuve/Cours d'eau | 0.7 | 1.2 | 0.7 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 1.3 |
| Camion citerne/Vendeur d'eau | 0.3 | 0.4 | 0.2 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.1 |
| Autres | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.1 |
| ND | 4.7 | 4.5 | 4.4 | 4.5 | 5.4 | 7.4 | 7.4 |

<u>Tableau Hab23</u>: Répartition des ménages ordinaires par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le niveau d'instruction du chef de ménage en milieu rural

| Duinainala gannas an agu | | N | iveau d'ins | truction du ch | ef de ménage | ; | |
|--|----------|----------------|-------------|----------------|--------------|----------|-------|
| Principale source en eau de boisson | Ensemble | Sans niveau | Primaire | Secondaire | Supérieur | Autres | ND |
| Total | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |
| Eau du robinet dans le logement | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 1.1 | 1.1 | 0.1 |
| Eau du robinet dans la cours | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.3 | 0.5 | 0.6 | 0.1 |
| Borne fontaine/Kiosque | 0.9 | 0.7 | 0.8 | 1.7 | 1.5 | 1.1 | 1.0 |
| Puits/pompe/Forage | 29.3 | 28.3 | 28.5 | 36.0 | 42.2 | 36.2 | 27.4 |
| Puits protégés | 8.0 | 7.3 | 8.3 | 10.2 | 14.1 | 7.4 | 6.9 |
| Sources protégées | 10.3 | 9.9 | 11.1 | 10.0 | 8.7 | 7.4 | 10.2 |
| Eau de pluie | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.3 | 0.5 |
| Eau en bouteille | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 |
| Puits non protégés | 7.4 | 7.6 | 7.4 | 7.2 | 5.9 | 6.8 | 6.8 |
| Source non protégée | 31.7 | 32.7 | 33.2 | 25.3 | 18.0 | 29.3 | 30.3 |
| Mare, Fleuve/Cours d'eau | 8.0 | 9.2 | 6.7 | 5.2 | 3.7 | 5.1 | 9.2 |
| Camion citerne/Vendeur d'eau | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Autres | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 |
| ND | 3.9 | 3.8 | 3.3 | 3.4 | 3.9 | 4.6 | 7.3 |

3.2.2 Lieu d'aisance

Le lieu d'aisance par définition désigne le lieu de défécation habituelle d'une personne. L'absence de ces lieux pousse à une défécation anarchique, source de pollution de l'environnement, de transmission et de propagation des maladies hydro-fécales. Au cours de l'opération de collecte des données du RGPH 2003, huit types de lieu d'aisance ont été retenus : chasse d'eau avec égout/fosse sceptique, latrines à évacuation, latrines améliorées à fosse ventilée, latrines traditionnelles améliorées, trou ouvert, sceau, latrines traditionnelles et la

nature. Les types de lieu d'aisance considérés comme acceptables et hygiéniques retenus dans le cadre de l'analyse des données de MICS2000 sont les suivants : le lieu d'aisance à chasse d'eau avec égout et les fosses sceptiques ; les latrines à évacuation ; les latrines améliorées à ventilation ; et les latrines traditionnelles améliorées.

3.2.2.1 Disponibilité d'installation sanitaire

En République centrafricaine les latrines traditionnelles, la nature et les trous ouverts sont les principaux lieux d'aisance les plus utilisés. En effet, 32,5 % des ménages utilisent les latrines traditionnelles comme lieu d'aisance contre 29 % qui vont plutôt dans la nature (tableau Hab26). Cette situation varie en fonction du milieu de résidence. Si en milieu urbain, 38 % des ménages disposent des latrines traditionnelles, en milieu rural, 41% des ménages continuent d'utiliser la nature comme lieu d'aisance.

On observe une variabilité des types de lieu d'aisance au niveau régional. Les régions dans lesquelles les ménages utilisent d'une manière fréquente les latrines traditionnelles comme principaux lieux d'aisance sont les Régions 1 et 2 (38 %), la Région 5 (34 %) et la Région 6 (37 %). Par contre, plus de la moitié des ménages dans les régions 3 et 40 % de ceux-ci dans la région 4 vont majoritairement dans la nature. Enfin, dans la région 7 (Bangui), 37 % des ménages possèdent les latrines traditionnelles améliorées et 30,5 % les latrines traditionnelles. Les types de latrines suivants : Chasse d'eau/égout/fosse sceptique, latrines à évacuation, latrines améliorées à fosse ventilée et les seaux sont moins utilisées.

<u>Tableau Hab24</u>: Répartition des logements des ménages ordinaires selon le principal lieu d'aisance au niveau national, par région et milieu de résidence

| | Milieu o | de réside | nce | | | | Région | | | |
|-------------------------------------|-----------------|-----------|-------|-------------|----------|------------|----------|----------|----------|----------|
| Principal mode d'aisance | Ensemble RCA | Urbain | Rural | Région 1 | Région 2 | 2 Région 3 | Région 4 | Région 5 | Région 6 | Région 7 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Chasse d'eau/égout/fosse sceptique | 0.3 | 0.9 | 0 | 0.1 | 0.1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Latrines à évacuation | 0.8 | 1.8 | 0.2 | 0.6 | 0.5 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0 | 3.3 |
| Latrines améliorées à ventilation | 0.2 | 0.6 | 0 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0 | 0 | 0.1 | 1.1 |
| Latrines traditionnelles améliorées | 12 | 26.7 | 4.7 | 11.5 | 8.9 | 8 | 8.4 | 8.7 | 3.7 | 36.7 |
| Trou ouvert | 19.4 | 20.4 | 18.9 | 25.9 | 25.8 | 6.9 | 12.8 | 23.9 | 26.7 | 19.4 |
| Seau | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.3 | 0.1 | 0.1 | 0.2 |
| Latrines Traditionnels | 32.5 | 38.4 | 29.6 | 38.2 | 37.9 | 20.2 | 33.2 | 34.2 | 37.4 | 30.5 |
| Nature | 29.1 | 5.1 | 41 | 18.2 | 19.3 | 58.8 | 40.3 | 28.6 | 27.5 | 0.6 |
| Autres | 0.7 | 0.4 | 0.9 | 0.4 | 0.5 | 0.7 | 1.2 | 0.4 | 1.4 | 0.3 |
| ND | 4.8 | 5.5 | 4.6 | 4.8 | 6.8 | 4.7 | 3.5 | 3.8 | 3.1 | 5.9 |
| Système sanitaire adéquat | 13.3 | 30 | 4.9 | 12.3 | 9.6 | 8.5 | 8.7 | 9 | 3.8 | 43.1 |

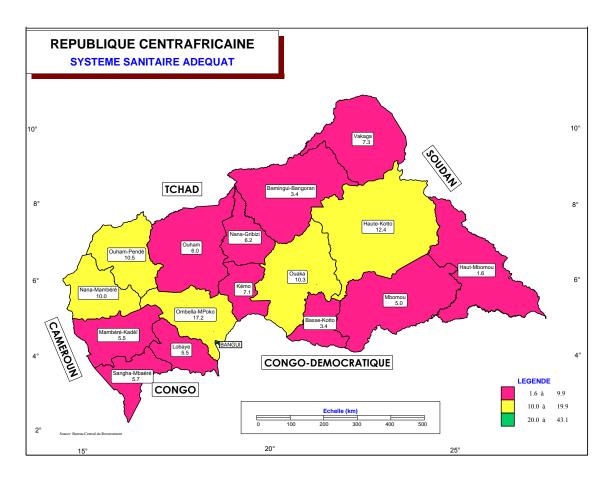
Au niveau préfectoral, les latrines traditionnelles, les trous ouverts et la nature sont les lieux d'aisance les plus fréquents et dans une certaine mesure les latrines traditionnelles améliorées. Cette situation varie selon les préfectures. En effet, plus de la moitié des ménages dans les préfectures de l'Ouham et l'Ouham-Pendé utilisent la nature comme principal lieu d'aisance. La même tendance est observée dans le Haut-Mbomou (55 %) où les ménages disposent beaucoup plus des trous ouverts et dans le Mbomou (56 %) utilisent plutôt les latrines traditionnelles. Les latrines traditionnelles améliorées sont très visibles dans l'Ombella-M'Poko (16 %) et dans la Haute-Kotto (12 %).

<u>Tableau Hab25</u> : Répartition des logements des ménages ordinaires selon le principal lieu d'aisance par préfecture

| | | | | | Principa | al mode d | 'aisance | | | | | |
|-----------------------|-------|--|----------------------------------|---|---|----------------|----------|--------------------------------|--------|--------|-----|---------------------------------|
| Préfec- tures | Total | Chasse d'eau/égou t/fosse sceptique | Latrines à évacua- tion | Latrines améliorées à ventillation | Latrines traditionn elles améliorées | Trou ouvert | Seau | Latrines Tradition -nels | Nature | Autres | ND | Système sanitaire adéquat |
| Ensemble RCA | 100 | 0.3 | 0.8 | 0.2 | 12.0 | 19.4 | 0.2 | 32.5 | 29.1 | 0.7 | 4.8 | 13.3 |
| Ombella- Mpoko | 100 | 0.1 | 1.0 | 0.2 | 15.9 | 15.5 | 0.3 | 40.4 | 20.7 | 0.5 | 5.4 | 17.2 |
| Lobaye | 100 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 5.3 | 40.4 | 0.1 | 35.1 | 14.6 | 0.2 | 4.1 | 5.5 |
| Mambéré- Kadéï | 100 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 5.3 | 40.4 | 0.1 | 35.1 | 14.6 | 0.2 | 4.2 | 5.5 |
| Nana- Mambéré | 100 | 0.0 | 0.2 | 0.1 | 9.7 | 23.0 | 0.1 | 27.9 | 31.7 | 0.8 | 6.6 | 10.0 |
| Sangha- Mbaéré | 100 | 0.0 | 0.6 | 0.1 | 5.0 | 58.0 | 0.1 | 15.3 | 15.6 | 0.3 | 5.1 | 5.7 |
| Ouham- Péndé | 100 | 0.0 | 0.6 | 0.2 | 9.7 | 6.8 | 0.1 | 21.6 | 54.0 | 1.2 | 5.8 | 10.5 |
| Ouham | 100 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 5.9 | 6.9 | 0.2 | 18.4 | 64.8 | 0.2 | 3.5 | 6.0 |
| Kémo | 100 | 0.0 | 0.1 | 0.0 | 7.0 | 21.9 | 0.1 | 32.9 | 34.9 | 0.6 | 2.5 | 7.1 |
| Nana- Grébizi | 100 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 6.0 | 15.2 | 0.0 | 47.6 | 24.0 | 2.5 | 4.5 | 6.2 |
| Ouaka | 100 | 0.0 | 0.4 | 0.0 | 9.9 | 8.1 | 0.1 | 27.9 | 48.7 | 1.2 | 3.7 | 10.3 |
| Bamingui- Bangoran | 100 | 0.0 | 0.1 | 0.1 | 3.2 | 42.2 | 0.0 | 18.9 | 32.3 | 0.4 | 2.8 | 3.4 |
| Haute- Kotto | 100 | 0.0 | 0.2 | 0.0 | 12.2 | 15.2 | 0.1 | 43.0 | 25.1 | 0.5 | 3.7 | 12.4 |
| Vakaga | 100 | 0.0 | 0.8 | 0.0 | 6.5 | 25.0 | 0.0 | 29.7 | 33.5 | 0.1 | 4.4 | 7.3 |
| Basse- Kotto | 100 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 3.3 | 27.3 | 0.1 | 28.6 | 35.7 | 1.1 | 3.8 | 3.4 |
| Mbomou | 100 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 5.0 | 16.1 | 0.1 | 56.0 | 18.8 | 1.5 | 2.5 | 5.0 |
| Haut- Mbomou | 100 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 1.6 | 55.1 | 0.1 | 21.2 | 17.4 | 2.3 | 2.3 | 1.6 |
| Bangui | 100 | 2.0 | 3.3 | 1.1 | 36.7 | 19.4 | 0.2 | 30.5 | 0.6 | 0.3 | 5.9 | 43.1 |

En somme, en République centrafricaine 13 % des ménages disposent des installations sanitaires adéquates. Cette proportion varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain ce taux est de 30 % contre 5 % dans les zones rurales. À l'exception de la région 7 (Bangui) où 43 % des ménages utilisent les lieux d'aisance adéquats, les proportions sont faibles et se situent en dessous de la moyenne nationale dans les autres régions. Le taux le plus élevé se trouve dans la Région 1 (12 %).

Au niveau des préfectures, en dehors de l'Ombella-M'Poko (17 %) et de la Haute-Kotto (12 %) dont les ménages ont accès aux latrines adéquates, les taux ne dépassent pas la moyenne au niveau national qui est de 13 %.



3.2.2.2 Mode d'aisance selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Les principaux modes d'aisance les plus utilisés par les ménages en RCA quel que soit leur niveau d'instruction sont : la nature, les latrines traditionnelles, les trous ouverts et dans une proportion plus réduite les latrines traditionnelles améliorées (tableau Hab28). En effet, 39 % des ménages dont les chefs qui sont non instruits utilisent fréquemment la nature et les latrines traditionnelles représentent 29 %. La proportion de ceux du niveau primaire disposant des latrines traditionnelles est importante, soit 35,5 %. Les ménages qui ont des chefs du niveau secondaire (37 %) disposent beaucoup plus des latrines traditionnelles et 34% qui ont le niveau supérieur utilisent dans une proportion importante les latrines traditionnelles améliorées.

Ainsi, on observe que plus le niveau d'instruction des chefs de ménage est élevé, plus ils ont tendance à utiliser les latrines adéquates. La situation en fonction du milieu de résidence est très variable.

<u>Tableau Hab26</u>: Répartition des modes d'aisance selon le niveau d'instruction des chefs de ménages au niveau national

| | | Nivea | u d'instructi | on du Chef de 1 | nénage | |
|-------------------------------------|----------|----------------|---------------|-----------------|-----------|-------|
| Principal mode d'aisance | Ensemble | Sans niveau | Primaire | Secondaire | Supérieur | ND |
| Total | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |
| Chasse d'eau avec égout/fosse | | | | | | |
| sceptique | 0.3 | 0.0 | 0.1 | 0.6 | 6.0 | 0.4 |
| Latrines à évacuation | 0.8 | 0.3 | 0.5 | 1.5 | 6.4 | 1.0 |
| Latrines améliorées à ventilation | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.5 | 1.8 | 0.4 |
| Latrines traditionnelles améliorées | 12.0 | 7.5 | 10.6 | 22.4 | 34.3 | 10.5 |
| Trou ouvert | 19.4 | 17.9 | 20.9 | 20.7 | 15.5 | 20.1 |
| Seau | 0.2 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.2 |
| Latrines traditionnelles | 32.5 | 29.2 | 35.5 | 37.3 | 25.9 | 29.1 |
| Nature | 29.1 | 39.0 | 27.5 | 12.0 | 2.0 | 28.9 |
| Autres | 0.7 | 0.9 | 0.7 | 0.4 | 0.2 | 1.1 |
| ND | 4.8 | 4.8 | 4.0 | 4.5 | 7.8 | 8.5 |

En milieu urbain, les latrines traditionnelles, les latrines traditionnelles améliorées sont plus utilisées par les ménages quel que soit leur niveau d'instruction (tableau Hab29). En effet, on observe la prédominance des latrines traditionnelles chez les chefs de ménage non instruits (40 %) et ceux qui ont le niveau du primaire (42 %). Cependant, 37 % qui sont des chefs de ménages du niveau secondaire ont pour principaux lieux d'aisance les latrines traditionnelles et 32 % les latrines traditionnelles améliorées. Enfin, 24 % des chefs de ménages du niveau supérieur possèdent des latrines traditionnelles et 36 % des latrines traditionnelles améliorées.

<u>Tableau Hab27</u>: Répartition des modes d'aisance selon le niveau d'instruction des chefs de ménages en milieu urbain

| | | Nivea | u d'instructi | on du Chef de 1 | nénage | |
|-------------------------------------|----------|----------------|---------------|-----------------|-----------|-------|
| Principal mode d'aisance | Ensemble | Sans niveau | Primaire | Secondaire | Supérieur | ND |
| Total | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |
| Chasse d'eau avec égout/fosse | | | | | | |
| sceptique | 0.9 | 0.2 | 0.2 | 1.0 | 6.6 | 1.3 |
| Latrines à évacuation | 1.8 | 0.9 | 1.1 | 2.3 | 6.9 | 2.6 |
| Latrines améliorées à ventilation | 0.6 | 0.3 | 0.3 | 0.7 | 2.0 | 1.0 |
| Latrines traditionnelles améliorées | 26.7 | 21.4 | 23.4 | 32.2 | 36.4 | 25.8 |
| Trou ouvert | 20.4 | 21.9 | 21.8 | 19.6 | 15.0 | 17.3 |
| Seau | 0.2 | 0.3 | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 |
| Latrines traditionnelles | 38.4 | 40.4 | 42.1 | 36.6 | 24.3 | 36.4 |
| Nature | 5.1 | 9.1 | 5.7 | 2.0 | 0.5 | 5.2 |
| Autres | 0.4 | 0.5 | 0.6 | 0.3 | 0.2 | 0.4 |
| ND | 5.4 | 5.0 | 4.6 | 5.1 | 8.0 | 9.8 |

En milieu rural, les principaux lieux de défécation sont : la nature, les latrines traditionnelles, les trous ouverts et dans une proportion réduite les latrines traditionnelles quelque soit leur niveau d'instruction. En fait, les chefs de ménage non instruits et ceux du niveau primaire vont beaucoup plus dans la nature avec des proportions respectives de 47 % et 37 %. Leur second lieu d'aisance est le trou ouvert (sans niveau 26 % et primaire 32 %). Par contre, ceux du niveau secondaire (38 %) et supérieur (40 %) possèdent en majorité les latrines traditionnelles. Leur deuxième lieu d'aisance étant respectivement la nature (27 %) et les trous ouverts (20 %).

<u>Tableau Hab28</u>: Répartition des modes d'aisance selon le niveau d'instruction des chefs de ménages en milieu rural

| | | Nivea | u d'instructi | on du Chef de 1 | nénage | |
|---|----------|----------------|---------------|-----------------|-----------|-------|
| Principal mode d'aisance | Ensemble | Sans niveau | Primaire | Secondaire | Supérieur | ND |
| Total | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |
| Chasse d'eau avec égout/fosse sceptique | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.4 | 0.0 |
| Latrines à évacuation | 0.2 | 0.2 | 0.2 | 0.3 | 1.6 | 0.3 |
| Latrines améliorées à ventilation | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.1 | 0.2 | 0.1 |
| Latrines traditionnelles améliorées | 4.7 | 3.7 | 4.9 | 8.1 | 15.5 | 4.2 |
| Trou ouvert | 18.9 | 16.9 | 20.5 | 22.2 | 20.4 | 21.2 |
| Seau | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.2 | 0.1 |
| Latrines traditionnelles | 29.6 | 26.2 | 32.6 | 38.3 | 40.6 | 26.0 |
| Nature | 41.0 | 47.1 | 37.1 | 26.6 | 15.4 | 38.7 |
| Autres | 0.9 | 1.0 | 0.7 | 0.5 | 0.5 | 1.3 |
| ND | 4.6 | 4.7 | 3.8 | 3.7 | 5.4 | 8.0 |

3.2.3 Sources d'énergie

Dans le cadre du RGPH 2003, les informations sur deux sources d'énergie ont été recueillies, à savoir : les principales sources d'énergie pour l'éclairage et de la cuisson.

3.2.3.1 Principale source d'énergie pour l'éclairage

Par rapport aux principales sources d'énergie pour l'éclairage, quatre types ont été retenus lors de la collecte des données du RGPH 2003 : le pétrole, le gaz, l'électricité et le bois. En RCA, les principaux modes d'éclairage les plus répandus sont le pétrole et le bois. Les résultats contenus dans le tableau ci-dessous font ressortir que plus de la moitié des ménages ont pour principale source d'éclairage le pétrole et le bois (20,5 %). L'électricité est très peu accessible ; elle n'est utilisée que par seulement 5 % des ménages. Des différences existent selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain sept ménages sur dix font usage du pétrole comme principale source d'énergie pour l'éclairage, tandis que 15 % des ménages utilisent l'électricité. En milieu rural, près de la moitié des ménages font usage du pétrole comme principale source d'éclairage et le bois représente 29 %.

Au niveau régional, la même tendance au niveau national est observée malgré une grande variabilité d'utilisation du pétrole (37 % à 90 %) comme principale source d'énergie pour l'éclairage. En effet, dans la Région 5 près de neuf ménages sur dix et six ménages sur dix dans la région 4 et la Région 7 utilisent beaucoup plus le pétrole pour l'éclairage. Dans cette dernière région, 33 % des ménages utilisent plutôt l'électricité pour l'éclairage. Toutefois, 43 % des ménages de la Région 6 font usage du bois comme principale source d'éclairage. La proportion des ménages qui n'ont pas déclaré leur principale source d'éclairage étant importante dans la Région 1 (28 %) et dans la Région 2 (35 %), toute comparaison avec les données des autres régions est nécessairement limitée.

<u>Tableau Hab29</u>: Répartition des ménages ordinaires habitants les logements selon la principale source d'éclairage au niveau national, par région et milieu de résidence

| Milieu et région de | | | Prin | cipale source d'é | clairage | | |
|---------------------|-------|---------|------|-------------------|----------|--------|------|
| résidence | Total | Pétrole | Gaz | Électricité | Bois | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100.0 | 57.3 | 0.2 | 5.1 | 20.5 | 1.5 | 15.4 |
| Milieu de résidence | | | | | | | |
| Urbain | 100.0 | 72.2 | 0.3 | 14.7 | 3.2 | 1.1 | 8.5 |
| Rural | 100.0 | 49.8 | 0.2 | 0.3 | 29.1 | 1.8 | 18.8 |
| Régions | | | | | | | |
| Région 1 | 100.0 | 58.4 | 0.4 | 3.3 | 9.2 | 0.4 | 28.4 |
| Région 2 | 100.0 | 55.2 | 0.2 | 0.9 | 8.1 | 0.3 | 35.3 |
| Région 3 | 100.0 | 59.2 | 0.2 | 0.1 | 33.3 | 0.8 | 6.4 |
| Région 4 | 100.0 | 69.2 | 0.1 | 0.2 | 23.9 | 0.7 | 5.9 |
| Région 5 | 100.0 | 89.7 | 0.2 | 1.0 | 4.9 | 0.3 | 3.8 |
| Région 6 | 100.0 | 37.2 | 0.0 | 0.1 | 42.7 | 8.1 | 11.8 |
| Région 7 | 100.0 | 63.3 | 0.3 | 32.6 | 0.3 | 0.3 | 3.3 |

Au niveau préfectoral, la même tendance observée au niveau national et régional où l'usage du pétrole et du bois est le plus répandu, est maintenue. En effet, entre six et sept ménages sur dix font usage du pétrole pour éclairer leur domicile dans les préfectures de la Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Ombella-M'Poko, Ouaka et Kémo. Moins de la moitié des ménages l'utilisent dans les autres préfectures. Par contre, plus de la moitié des ménages dans la Vakaga utilisent le bois comme principale source d'éclairage. Les fortes proportions d'utilisation du bois sont aussi observées dans l'Ouham (43,5 %), la Basse-Kotto (44 %) et le Mbomou (46 %). La majorité des ménages qui éclairent leur domicile à partir du bois se localisent dans ces quatre dernières préfectures. Ce fort taux d'utilisation du bois dans ces préfectures situées généralement très loin de Bangui, peut s'expliquer par les difficultés d'approvisionnement en pétrole dues à la dégradation des voies de communication et au problème d'insécurité.

<u>Tableau Hab30</u>: Répartition des ménages ordinaires habitants des logements selon la principale source d'éclairage par préfecture

| Préfectures | | | Prin | cipale source d'é | clairage | | |
|-------------------|-------|---------|------|-------------------|----------|--------|------|
| Prefectures | Total | Pétrole | Gaz | Électricité | Bois | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100.0 | 57.3 | 0.2 | 5.1 | 20.5 | 1.5 | 15.4 |
| Ombella-M'Poko | 100.0 | 68.1 | 0.6 | 5.3 | 6.1 | 0.4 | 19.5 |
| Lobaye | 100.0 | 44.9 | 0.1 | 0.4 | 13.5 | 0.3 | 40.8 |
| Mambéré-Kadeï | 100.0 | 51.8 | 0.1 | 1.0 | 6.0 | 0.3 | 40.8 |
| Nana-Mambéré | 100.0 | 74.1 | 0.1 | 0.6 | 9.2 | 0.2 | 15.8 |
| Sangha-Mbaéré | 100.0 | 26.5 | 0.7 | 1.5 | 12.2 | 0.4 | 58.7 |
| Ouham-Pendé | 100.0 | 66.7 | 0.2 | 0.2 | 25.0 | 0.4 | 7.5 |
| Ouham | 100.0 | 49.8 | 0.1 | 0.1 | 43.5 | 1.3 | 5.2 |
| Kémo | 100.0 | 79.8 | 0.1 | 0.1 | 15.1 | 0.6 | 4.3 |
| Nana-Gribizi | 100.0 | 53.8 | 0.1 | 0.1 | 38.7 | 0.9 | 6.4 |
| Ouaka | 100.0 | 70.4 | 0.1 | 0.3 | 22.1 | 0.7 | 6.4 |
| Bamingui-Bangoran | 100.0 | 60.6 | 0.1 | 0.5 | 34.0 | 0.7 | 4.1 |
| Haute-Kotto | 100.0 | 63.9 | 0.1 | 0.5 | 27.1 | 0.6 | 7.8 |
| Vakaga | 100.0 | 41.5 | 0.4 | 0.4 | 51.7 | 0.9 | 5.1 |
| Basse-Kotto | 100.0 | 37.1 | 0.1 | 0.1 | 43.6 | 8.7 | 10.4 |
| Mbomou | 100.0 | 36.1 | 0.0 | 0.2 | 45.6 | 3.1 | 15.0 |
| Haut-Mbomou | 100.0 | 41.1 | 0.0 | 0.1 | 30.2 | 20.1 | 8.5 |
| Bangui | 100.0 | 63.3 | 0.3 | 32.5 | 0.3 | 0.3 | 3.3 |

Enfin, on note que de fortes proportions de ménages n'ayant pas déclaré les principales sources d'éclairage sont observées dans les préfectures de la Lobaye et Mambéré-Kadéï (41 % chacune) et dans la Sangha-Mbaéré (59 %). Ce qui ne permet pas une bonne comparaison avec les données d'autres préfectures.

En résumé, en République centrafricaine, l'accès à l'électricité comme source d'énergie pour l'éclairage est à très peu de ménages (5%), soit moins de 33.000 ménages. Les données sur la source de cette électricité (ENERCA, privé, ENERCA et privé) avaient été collectée, mais la mauvaise qualité des données sur cette variable ne permet pas de l'exploiter.

3.2.3.2 Principale source d'énergie pour la cuisson

Les sources d'énergie pour la cuisson retenues par le RGPH03 sont le bois, le charbon, le pétrole, le gaz et l'électricité. En République centrafricaine, l'utilisation du bois pour la cuisson par les ménages est presque partout généralisée. En effet, plus de neuf ménages sur dix l'utilisent comme le montre le tableau Hab33. Les proportions sont très élevées à la fois en milieu urbain (89 %) que rural (92 %). Toutefois, 3 % des ménages font plutôt usage du charbon.

Sur le plan régional, la tendance observée au niveau national se maintient. Neuf ménages sur dix dans toutes les régions font usage du bois comme principale source d'énergie pour la cuisson à l'exception de la Région 7 (huit ménages sur dix). Le charbon est de manière générale peu utilisé par les ménages, la proportion maximale de ménages qui l'utilisent se situe à 5,5 % et est relevée à Bangui. Les autres sources d'énergie pour la cuisson (pétrole, gaz et électricité) ne sont presque pas utilisées.

<u>Tableau Habe31</u>: Répartition des logements habités par les ménages ordinaires selon la principale source d'énergie pour la cuisson au niveau national, par région et milieu de résidence

| Milieu et région de | | | Principal | e source d'é | nergie po | ur la cuisson | | |
|---------------------|-------|------|-----------|--------------|-----------|---------------|--------|-----|
| résidence | Total | Bois | Charbon | Pétrole | Gaz | Électricité | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100 | 91.6 | 1.4 | 0.4 | 0.2 | 0.0 | 0.1 | 6.2 |
| Milieu de résidence | | | | | | | | |
| Urbain | 100 | 89.0 | 2.8 | 0.9 | 0.4 | 0.1 | 0.2 | 6.6 |
| Rural | 100 | 92.9 | 0.7 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 6.0 |
| Régions | | | | | | | | |
| Région 1 | 100 | 91.7 | 1.2 | 0.6 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 6.3 |
| Région 2 | 100 | 91.1 | 1.0 | 0.5 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 7.3 |
| Région 3 | 100 | 92.5 | 0.7 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 6.5 |
| Région 4 | 100 | 93.4 | 0.7 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 5.6 |
| Région 5 | 100 | 93.8 | 0.4 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 5.4 |
| Région 6 | 100 | 95.5 | 0.4 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 3.8 |
| Région 7 | 100 | 84.3 | 5.5 | 1.4 | 0.7 | 0.2 | 0.4 | 7.5 |

En ce qui concerne l'analyse au niveau préfectoral, le bois reste toujours la principale source d'énergie pour la cuisson des ménages et confirme la tendance observée au niveau national et régional. En effet, neuf ménages sur dix dans toutes les préfectures de la République centrafricaine utilisent le bois pour la cuisson. L'usage des autres sources d'énergie pour la cuisson (le charbon, le pétrole, le gaz et l'électricité) est marginal.

<u>Tableau Hab32</u>: Répartition des logements habités par les ménages ordinaires selon la principale source d'énergie pour la cuisson par préfecture

| | | | Principal | e source d'é | nergie po | our la cuisson | | |
|-------------------|-------|------|-----------|--------------|-----------|----------------|--------|-----|
| Préfectures | Total | Bois | Charbon | Pétrole | Gaz | Électricité | Autres | ND |
| Ensemble RCA | 100 | 91.6 | 1.4 | 0.4 | 0.2 | 0.0 | 0.1 | 6.2 |
| Ombella-M'Poko | 100 | 90.3 | 1.6 | 0.7 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 7.2 |
| Lobaye | 100 | 93.7 | 0.7 | 0.3 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 5.1 |
| Mambéré-Kadeï | 100 | 90.3 | 1.0 | 0.6 | 0.2 | 0.0 | 0.1 | 7.8 |
| Nana-Mambéré | 100 | 92.5 | 0.8 | 0.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 6.4 |
| Sangha-Mbaéré | 100 | 90.5 | 1.2 | 0.6 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 7.5 |
| Ouham-Pendé | 100 | 91.6 | 0.8 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 7.3 |
| Ouham | 100 | 93.5 | 0.5 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 5.6 |
| Kémo | 100 | 93.8 | 0.5 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 5.5 |
| Nana-Gribizi | 100 | 92.9 | 0.6 | 0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 6.4 |
| Ouaka | 100 | 93.4 | 0.9 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 5.4 |
| Bamingui-Bangoran | 100 | 93.7 | 0.1 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 5.7 |
| Haute-Kotto | 100 | 93.4 | 0.5 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 5.8 |
| Vakaga | 100 | 95.0 | 0.5 | 0.2 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 4.2 |
| Basse-Kotto | 100 | 94.3 | 0.4 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 5.0 |
| Mbomou | 100 | 97.0 | 0.3 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.1 | 2.4 |
| Haut-Mbomou | 100 | 96.1 | 0.7 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.4 | 2.6 |
| Bangui | 100 | 84.3 | 5.5 | 1.4 | 0.7 | 0.2 | 0.4 | 7.5 |

L'utilisation importante du bois à tous les niveaux se justifie, d'une part, par sa disponibilité en permanence et le plus souvent gratuite et, d'autre part, l'inexistence d'autres sources d'énergie pour la cuisson qui n'ont pas été identifiées et proposées aux ménages à des prix accessibles. Cette situation pourrait constituer une menace en termes de dégradation de l'environnement, notamment celle du couvert végétal dans les zones péri-urbaines.

CHAPITRE 4

IMPLICATIONS DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

Avant de tirer les implications des principaux résultats, le chapitre fait un bref rappel de l'utilité de l'analyse et des utilisateurs potentiels. Sur la base des implications tirées des résultats, seront formulées un ensemble de recommandations visant à améliorer les conditions d'habitation des ménages centrafricains.

4.1 RAPPEL DE L'UTILITÉ DE L'ÉTUDE ET DES UTILISATEURS POTENTIELS

L'analyse du thème ménage dans le cadre du RGPH 2003 permet au gouvernement de disposer de nombreuses informations statistiques sur les conditions d'habitation et de vie des ménages centrafricains. Les résultats issus de l'analyse contribueront notamment a la formulation, la mise en œuvre et le suivi / évaluation de la politique du gouvernement dans divers domaines tel que la réduction de la pauvreté, la promotion des logements économiques et de l'aménagement du territoire. À titre d'exemple, l'analyse fournit des indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs pour le Développement du Millénaire (OMD), notamment les objectifs 7 et 8. Les différents types d'utilisateurs potentiels au niveau du gouvernement se trouvent dans les directions techniques d'un certain nombre de Ministère, par exemple : la Direction de l'Enseignement Fondamental, la Direction Générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, la Direction Générale de l'Hydraulique. A cette liste, il faut ajouter les différentes agences du Système des Nations Unies présentes en RCA : l'UNFPA, l'UNICEF et le PNUD sans oublier les Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui appuient d'une manière générale le gouvernement dans ses actions de développement.

4.2 IMPLICATIONS

Seules sont présentées ici les implications des principaux résultats. Le résultat est d'abord rappelé suivi de l'implication.

<u>Résultat</u>

En RCA, les types de logement les plus répandus sont les logements traditionnels simple et amélioré.

Les implications

- Les logements traditionnels, qu'ils soient simples ou améliorés sont des habitations fragiles exposées aux catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre, les inondations, les vents violents, etc.
- La nature de ces logements et l'insalubrité qui les caractérise (multiplication des moustiques, des rats, des cafards, etc.) exposent les occupants à des conséquences néfastes sur la santé et accroît le risque de mortalité.

<u>Résultat</u>

Les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages en RCA sont : les puits à pompe/forage, les sources non protégées et les puits protégés. Moins de la moitié des ménages en Centrafrique ont accès à l'eau potable.

Les implications

- L'inaccessibilité des ménages à l'eau potable est un facteur de propagation de nombreuses maladies d'origine hydrique, à savoir : la bilharziose, l'onchocercose, le choléra, la fièvre typhoïde, et les autres maladies diarrhéiques.
- Aujourd'hui, ces maladies hydriques font partie des principales causes de mortalité des enfants et des adultes en RCA et sont responsables de paralysie partielle au sein de la population.

<u>Résultat</u>

En République centrafricaine les latrines traditionnelles, la nature et les trous ouverts sont les plus utilisées comme principaux lieux d'aisance. La proportion des ménages disposant des installations sanitaires adéquates est très infime.

Les implications

Les matières fécales déposées dans la nature par des personnes malades contaminent rapidement les eaux de boisson consommées par les personnes saines et polluent l'environnement.

Résultat

En RCA, l'utilisation du bois pour la cuisson par les ménages est presque partout généralisée. Il est utilisé dans une certaine mesure comme mode d'éclairage. L'électricité est très peu accessible aux ménages en dehors de la ville de Bangui.

Les implications

- La surexploitation du bois enclenche un processus de dégradation du couvert végétal, du sol, l'assèchement des cours d'eau, disparition de la faune, etc. et contribue à la désertification.
- Risque de sécheresse avec une forte température pouvant entraîner des mauvaises récoltes et réduire la productivité avec toutes les conséquences possibles dont : la famine, le déplacement de la population.
- La propagation des maladies par manque d'accès à l'eau potable et de bonne condition d'hygiène, détériore certainement la santé et réduit la productivité de la population.

4.3 RECOMMANDATIONS

4.3.1 En matière de logement

Par rapport aux résultats et implications, les recommandations suivantes sont proposées :

- 1. Promouvoir et vulgariser l'utilisation des matériaux locaux ;
- 2. Envisager la construction des logements dits sociaux à base des matériaux locaux à l'exemple de ceux construits à partir des matériaux modernes, dans les zones périphériques des centres urbains ;
- 3. Favoriser la création de petites et moyennes entreprises de fabrication de matériaux locaux sur tout le territoire centrafricain.

4.3.2 En matière d'eau potable et installations sanitaires

- 1. Stabiliser la liste des villages et quartiers avec l'appui du Ministère de l'Intérieur en définissant des critères clairs afin de procéder à un regroupement propice à la création de diverses infrastructures, notamment les points d'eau potable ;
- 2. Les autorités locales devraient augmenter le nombre de points d'eau de boisson potable en aménageant systématiquement, grâce à une participation communautaire accrue, toutes les sources non aménagées situées aux environs des localités (Villages et Quartiers), sans oublier les puits qui doivent être dotés d'un système de pompe hydraulique pour que l'eau devienne potable;
- 3. Les partenaires au développement tels que l'UNICEF, la FAO, les ONG et les pays amis de la RCA, devraient mobiliser des ressources afin de financer la réalisation de puits à pompe (forage) dans toutes les communes de la RCA tout en procédant à un renforcement dans les préfectures situées au Nord où le réseau hydrographique est moins dense (dans la préfecture de Vakaga par exemple);
- 4. Procéder à l'intensification des campagnes de sensibilisation sur tout le territoire en mettant l'accent sur le danger sanitaire que peut constituer le fait de ne pas disposer des latrines adéquates : pollution des sources à partir de ruissellement d'eau de pluie, pollution des puits non distants des latrines, etc.;
- 5. Installer et renforcer les services d'hygiène dans toutes les communes centrafricaines.

4.3.3 En matière de source d'énergie pour l'éclairage et la cuisson

- 1. Afin de satisfaire au mieux les besoins de la population en matière de la consommation d'électricité, le gouvernement centrafricain devrait œuvrer à construire ou accroître la capacité des installations de production d'énergie existantes qui utilisent les sources d'énergie renouvelable (hydroélectricité, énergie solaire, énergie éolienne, etc.) dont la Centrafrique regorge tant ;
- 2. Renforcer l'utilisation des poteaux en bois comme support de réseaux électriques, ce qui amoindrirait les coûts de transport de l'électricité et donc son prix ;
- 3. Renforcer la sensibilisation de la population en mettant l'accent sur la participation communautaire, sur la dégradation du couvert végétal à cause d'une utilisation abusive des bois de chauffe ;
- 4. Promouvoir et vulgariser l'utilisation des foyers améliorés pour la cuisson dans les ménages en Centrafrique en favorisant la création de petites entreprises de fabrication ;
- 5. Aménager toutes les voies de communication afin qu'elles soient praticables en toutes saison en vue d'approvisionner les ménages en pétrole, gasoil et essence.

CONCLUSION

L'analyse du thème « Habitation et environnement immédiat » à partir des données issues de la collecte des informations du RGPH 2003, montre qu'en République centrafricaine, le modèle d'habitation le plus fréquent est la maison simple (84 %). Cette prédominance des maisons simples est observée aussi bien en milieu urbain (81 %) qu'en milieu rural (86 %). On note malgré tout, une proportion élevée des maisons avec appartements (10,9 %) en milieu urbain alors qu'en milieu rural elle est de 3,5 %.

La majorité des murs des logements des ménages en RCA ont été construits avec des briques en terre (74 %). Ces proportions varient peu selon le milieu de résidence. En milieu urbain elle est de 77 % et en milieu rural 73 %.

Quant aux toitures, 57 % des toits des habitations en RCA sont en paille. Cette situation varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain, plus de la moitié des habitations (55 %) ont des toits en tôles et 31 % en paille. Par contre en milieu rural, 70% des toitures sont en paille et 16 % en bambou.

En ce qui concerne le plancher, plus de 82 % des habitations ont un plancher en terre battue. En milieu rural, cette proportion est de 90 % et en milieu urbain elle n'est que de 66 %.

Il ressort aussi qu'en RCA, le type de logement traditionnel simple (62 %) est le plus répandu. Cette proportion varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain on observe plus ou moins un équilibre entre les logements traditionnels simples et traditionnels améliorés (autour de 30 %). Par contre, en milieu rural plus de 77 % des logements sont de type traditionnel simple.

En dépit de la régression des logements traditionnels (traditionnel amélioré et traditionnel simple) de 1975 (90 %) à 1988 (74,5 %), la proportion de ceux-ci a atteint 77 % en 2003. Le pourcentage des logements en durs et semi-durs s'est accru de 1975 à 1988 avant que le niveau baisse en 2003.

En république centrafricaine, 70 % des chef de ménage des deux sexes (masculin et féminin) habitent dans les logements de type traditionnel (amélioré et simple). 10 % qui sont des chefs de ménages de sexe féminin contre 9 % de sexe masculin vivent dans les logements de haut standing (durs et semi-durs).

Par rapport au nombre de pièces occupées, 36 % des ménages constitués d'une personne, 33,5 % de deux à trois personnes et 25,5 % de quatre à cinq personnes, habitent beaucoup plus dans les logements de deux pièces.

Le nombre moyen de personnes par pièce en RCA est de 1,8. En milieu urbain elle est de 1,6 personnes et en milieu rural 1,9 personnes.

Par rapport au statut d'occupation des logements par les ménages, 81 % des chefs de ménages sont propriétaires des bâtiments principaux. Ces proportions varient très peu selon le milieu de résidence. En milieu urbain, 68 % des chefs de ménages sont propriétaires contre 19 % qui sont des locataires. Alors qu'en milieu rural, 87 % des chefs de ménage sont propriétaires de leur logement.

La proportion des chefs de ménages propriétaires a augmenté de 78,5% en 1988 pour atteindre 90% en 2003.

L'une des leçons tirées de cette étude est que 70 % des chefs de ménage de sexe masculin sont propriétaires de leur logement de type traditionnel simple, tandis que ceux du sexe féminin représentent 66 %. Cette situation varie selon que le chef de ménage soit locataire ou occupe gratuitement les logements. En effet, 32 % des chefs de ménage de sexe masculin habitent plutôt dans les logements traditionnels améliorés et les chefs de ménage femmes ont une proportion de 30 %. Par contre, 51 % des chefs de ménage femmes occupent beaucoup plus gratuitement les logements traditionnels simples.

Les données recueillies au cours du RGPH 2003, montrent en définitive qu'en matière d'eau salubre, 60 % des ménages sur le territoire centrafricain la consomment. En milieu urbain 84 % des ménages ont accès à l'eau de boisson salubre contre 49 % en milieu rural.

L'accessibilité des ménages en Centrafrique à l'eau potable demeure encore préoccupante. En effet, il résulte de la présente étude que 47 % seulement des ménages consomment l'eau potable. Ainsi, plus de la moitié des ménages (53 %) s'approvisionnent en eau de boisson non potable. Ce constat est valable et varie en fonction du milieu de résidence. En effet, 60 % des ménages en milieu urbain ont accès à l'eau potable contre 41 % en milieu rural.

L'étude de la relation entre l'une des caractéristiques des chefs de ménages (le niveau d'instruction) et les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson, semble influencer le choix des différentes sources d'eau utilisées. En effet, de cette étude, il ressort que les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson les plus fréquentes des chefs de ménages sans niveau sont : la source non protégée (27 %) et les puits à pompe ou forage (26 %). La même tendance est observée pour ceux du niveau primaire où 25 % utilisent l'eau de la source non protégée et 23% les puits à pompe ou forage. Par contre, les chefs de ménage du niveau secondaire (28 %) et supérieur (45 %), préfèrent s'approvisionner en eau de boisson à partir des bornes fontaines et kiosques. Ces proportions varient selon les milieux de résidence. En zone urbaine, 27 % des chefs de ménages sans niveau consomment l'eau de la borne fontaine/kiosque et ceux du niveau primaire représentent 34 %. Les chefs de ménages du niveau secondaire (46 %) et 50 % de ceux du niveau supérieur utilisent l'eau des bornes fontaines. En zone urbaine, 32 % des chefs de ménage non instruits consomment l'eau des sources non protégées et ceux du niveau primaire ont une proportion de 33 %. Par contre, 36 % qui sont des chefs de ménage qui ont le niveau du secondaire et 42 % du niveau supérieur consomment plutôt l'eau provenant des puits à pompe ou forage.

En République centrafricaine les latrines traditionnelles, la nature et les trous ouverts sont les plus utilisées comme principaux lieux d'aisance. En effet, 32,5 % des ménages utilisent les latrines traditionnelles comme lieu d'aisance, les trous ouverts (19,4 %) contre 29 % qui vont plutôt dans la nature. Cette situation varie en fonction du milieu de résidence.

Si en milieu urbain, 38% des ménages disposent des latrines traditionnelles, en milieu rural, 41% des ménages continuent d'utiliser la nature comme lieu d'aisance. En outre, 13 % des ménages disposent des installations sanitaires adéquates.

Si on tient compte du niveau d'instruction du chef de ménage, on constate que 39 % qui sont des chefs non instruits utilisent fréquemment la nature comme principal lieu d'aisance. Par contre, 35,5 %(chefs de ménage niveau primaire) et 37 % ceux du secondaire utilisent les latrines traditionnelles. A l'opposé, les chefs de ménage du niveau supérieur (34 %) utilisent en majorité les latrines traditionnelles améliorées. En zone urbaine, 40 % des chefs de ménage sans niveau

possèdent les latrines traditionnelles alors qu'en milieu rural 47 % vont beaucoup plus dans la nature pour se soulager.

Il résulte aussi de la présente étude que 57 % des ménages ont pour principale source d'éclairage le pétrole. 5 % seulement des ménages ont accès à l'électricité. Ceci varie en fonction du milieu de résidence. En effet, en milieu urbain 72 % des ménages font usage du pétrole comme principale source d'énergie pour l'éclairage, tandis que 15 % des ménages accèdent à l'électricité. En zone rurale, 50 % des ménages font usage du pétrole comme principale source d'éclairage et le bois représente par 29 %.

En République centrafricaine, l'utilisation du bois pour la cuisson par les ménages est presque partout généralisée. Plus de 80 % des ménages au niveau national et quelque soit le milieu de résidence font usage du bois pour la cuisson.

En somme, cette analyse montre en définitif que la qualité du logement constitue encore un réel problème social en RCA du moment où une proportion importante des ménages vit dans les logements traditionnels simples et traditionnels améliorés.

En outre, l'accessibilité des ménages en Centrafrique à l'eau potable reste insuffisante. En plus, il se pose aussi de nombreux problèmes liés à l'assainissement où la majorité des ménages n'ont pas de lieux d'aisance adéquats et constitue à la fois un réel problème de santé publique.

La pression sur le couvert végétal à cause d'une utilisation abusive du bois de chauffe et pour l'éclairage dans plusieurs préfectures en zones rurales, constitue un problème auquel le gouvernement, les Organisations Non Gouvernementales, etc. doivent faire face, sans oublier le logement solide et sain, l'accès des ménages à l'eau potable et une bonne condition d'hygiène publique.

BIBLIOGRAPHIE

- 1. Projet Dimensions Sociales de l'Ajustement et de Développement (DSAD). *Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages. Rapport Final*; Bangui, Juillet 1994; 137 pages + annexes.
- 2. N'gouamidou G. T. Analyse Typologique de l'Habitat; Bangui, Juillet 2000; 48 pages.
- 3. N'gouamidou G. Mécanisme de production et de financement de l'Habitat en Afrique Noire : cas du Togo ; EAMAU, Come 1995.
- 4. Ministère de l'Urbanisme, Habitat et des Édifices Publics. *Habitat Programme cadre 2000-2006*; Bangui, Août 2000; 53 pages.
- 5. Ministère de la Coopération Française, Secrétariat des Missions d'Urbanisme et d'Habitation; *Manuel d'urbanisme en pays tropical Habitat*; Paris 1974, 333 pages.
- 6. Lemarchands G. et J. C. Bakossa. *Appui à la Formulation d'une stratégie Nationale et d'un programme cadre 2000-2006 pour l'Habitat*; Bangui Août 2000; 59 pages.
- 7. Ministère Délégué à l'Économie, au Plan et à la Coopération Internationale (DSEE/BCR). Enquête C.A.P. sur l'Hygiène Environnementale des ménages des quatre quartiers types de Bangui; Bangui, Janvier 2000, 98 pages + annexes.
- 8. Ministère de l'Économie, du Plan et de la coopération Internationale (Division de Programmes et projets). *Programme Triennal d'Investissement de l'État 2001-2003*; Bangui, Avril 2002; 49 pages + annexes.
- 9. Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. *Rapport Final Enquête A indicateurs multiples MICS 2000*; Bangui Avril 2001 ; 254 pages
- 10. Ndomobissi R., G. Mboup et E. O.Nguelebe. *Enquête Démographique et de Santé République Centrafricaine 1994-1995*; Bangui, Décembre 1995; 337 pages.
- 11. Ogalama G., Ébauche d'une politique d'Habitat en République Centrafricaine ; Bangui, Juillet 1993.
- 12. Conférence mondiale sur les établissements humains (Istanbul 1996); Rapport national Février 1996.
- 13. Ministère des Transports, des Travaux Publics, de l'Habitat et Aménagement du Territoire. *Approche en matière d'Habitat*; Bangui 1995.
- 14. Goffin L. Problématique de l'Environnement, Arlon (B) 1992 ; 164 pages.
- 15. Ministère des Finances, du Plan et de la Coopération Internationale (DSEE/BCR). *Volume II : Rapport d'analyse Tome 11 : HABITAT*; Bangui, Novembre 1994, 22 pages.
- 16. République du Bénin, RGPH03, Analyses des résultats, Tome 4, Ménages, Condition d'Habitation et Pauvreté au Bénin, Cotonou, Octobre 2003, 147 pages + annexes.

Liste des cadres ayant participé à l'atelier de validation des rapports d'analyse thématique du RGPH03

Kadre Abdallah

Directeur Général au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Albertine Agoundoukoua

Directrice Générale au Ministère de la Communication

Guy Ankogui Mpoko

Professeur d'Université

Léon Baikoua

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Bainalago

Professeur d'Université

Festus Bakassa

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

J. Claude Beleka

Chargé de Mission aux Ministère de la Famille et des Affaires Sociales

Bokia Bendert

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Nick Lasset Bicko

Statisticien Démographe

Mathurin Bobossi

Directeur Technique du Projet P02

Chancy Deta

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Serge Don Ding

Expert au CTP-PAS

Gilbert Feikeram

Chef de Service au Ministère de l'Urbanisme

Pacome Gaba

ONAPHA

Léonnard Gotoas

Professeur d'Université

Christian Mustapha Issein

Directeur de la Comptabilité Nationale au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Kamayen

Professeur d'Université

Emmanuel Kitize

Médecin

Daniel Kosse

Cadre au Ministère des Finances

Marie Madeleine Koyangbo

Professeur d'Université

Jacqueline Madozein

Chargé de Mission au Ministère des Finances

Lucien Malebanda

Cadre au Ministère de l'Éducation Nationale

Annicet Malendele

Cadre au Ministère de la Santé et de la Population

Dominique Malo

Professeur d'Université

Maxime Mandas Ouche

Abel Mazido

Professeur d'Université

Guy Martin Mazoukandji

Expert au CTP-PAS

Eliane Mokodopo

Cadre au Ministère des Affaires Sociales

Lambert Mossoua

Professeur d'Université

Ndolombaye

Elie Nembie

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Leon Ngambeye-Zameya

Cadre au Ministère des Affaires Sociales

Félix Ngana

Professeur d'Université

Jean Christophe Ngrekamba

Secrétaire Général de la Croix Rouge Centrafricaine

Félix Oumarou

Cadre au Ministère du Monde Rural

Marie Josee Ouando

Joêl Parefa

Professeur d'Université

Guezewane Piki

Directeur Général au Ministère de l'Éducation Nationale

Pierre Poukale

Professeur d'Université

Thierry Poulizouh

Directeur Général des Statistiques

Marguerite Ramadan

Chargé de Mission au Ministère des Affaires Sociales

Sylvain Seledezon

Cadre au Ministère du Monde Rural

Marc Simba

Cadre à la Direction Générale de L'Hydraulique

Yvon Songuet

Chargé de Mission au Ministère des Finances

Yve Tainasse

Directeur du Village d'enfants SOS

Marie Josée Tongba

Cadre à la Mairie de Bangui

Eric Vickos

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Chahir Walidou

Cadre de l'UNICEF

Faustin Zameto

Haut Commissaire chargé de la Régionalisation

Liste du personnel du Bureau Central de Recensement qui a participé au RGPH03

Paul Théodore Mbaguia

Coordonateur national

Jean-Louis Pouninguinza

Directeur National de la Statistique

Félix Moloua

Directeur Technique

Jean Faustin Piamale

Chef d'unité

Alfred Sabendo

Chef d'unité

Perkyss Mbainoudjim

Chef d'unité

Alexis Guenengafo

Chef d'unité

Thierry Bertrand Kanda

Chef d'unité

Charles Daouily

Chef de Section

Emmanuel Goundi

Chef de Section

Faustin Yangoupande

Chef de Section

Marcel Gouana

Chef de Section

Chantal Moheama

Cadre

Rodrigue Ngonon

Cadre

Christophe Bayo

Cadre

Bangoran Moussa

Dessinateur

Martin Luther Babou

Dessinateur

Donatien Bakana

Tireur de Plan

Angéline Mboula

Secrétaire

Olga Guena

Secrétaire

Émilienne Koyna

Secrétaire

Arsène Gbara

Chauffeur

Bienvenu Ndeguilo

Chauffeur

Phillipe Sentoua

Gardien

Maxime Sanze

Gardien

Désiré Heneoroy

Gardien

Charly Moussa

Gardien

Firmin Houmbindo

Planton

Enoch Poukane

Planton

Liste des superviseurs et zones de supervision du RGPH03

Faustin Piamale

Bangui

Dr Bernard Boua

Ombella-M'Poko 1

Cristophe Bayo

Ombella-M'Poko 2

Dr Tomas d'Aquin Koyazegbe

Lobaye

Robert Mbao

Bamingui-Bangoran

Antoine Mbao

Kémo-Ibingui

Dr Richard Ngballet

Ouaka 1

Dr Yacoub Sylla

Ouaka 2

Sébastien Selenguino

Haute-Kotto

Charles Daouily

Vakaga

Alfred Sabendo

Basse-Kotto 1

Dr Desiré Komangoya

Basse-Kotto 2

Dr Desiré Grembombo

Mbomou

Sylvestre Baza Banguimi

Haut-Mbomou

Eloi Andara

Nana-Gribizi

Dr Marcel Mbeko

Ouham 1

Rodrigue Ngonon

Ouham 2

Faustin Yangoupande

Ouham-Pende 1

Gabriel Bebetem

Ouham-Pende 2

Dr Brice Kamalo

Mambéré-Kadéï 1

Dr Méthode Moyen

Mambéré-Kadéï 2

Dr Gaspard Tekpa

Sangha-Mbaéré

Lonem Robert

Nana-Mambéré

Liste du personnel de l'UNFPA, des autres bailleurs et des consultants internationaux qui ont apporté leur appui technique RGPH03

Représentants de l'UNFPA en RCA

Pr. Daniel Mpembele Sala-Diakanda Mme Agathe Lawson Philippe Delanne Basile Oleko Tambashe

Experts des Équipes d'Appui Technique de l'UNFPA de Dakar et d'Addis-Abeba

Richard Dackam-Ngatchou Robert Declerq Jean-Marc Hie Boubacar Sow Samson Lamlenn Benoît Kalasa

Consultants internationaux

Oumar Bocoum André Mayouya Noël Moussavou Antoine Banza Cosme Vodounou Bruno Magloire Nouatin Macoumba Thiam

Bureau UNFPA

Alexandre Ewango Albert Bango-Makoudou Adam Mahamat Yvette Dologuele Dessande Raymond Goula Isabelle Dindy-Bamongo Alima Falamata Ousmane Mahamat Saleh Ortalin Resigné Chitelseeh

Autres Bailleurs

Mme Nichole Malpas Union Européenne

Robert Ndamobissi UNICEF